

CA1
EA51
77T37
EXF
DOCS

CANADA
BACKGROUND DOCUMENTS
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

TRENTE-DEUXIÈME SESSION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU

VISITE À NEW YORK
DE
L'HONORABLE DONALD C. JAMIESON
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

DU 25 AU 28 SEPTEMBRE 1977

THIRTY-SECOND SESSION OF THE
UNITED NATIONS GENERAL ASSEMBLY

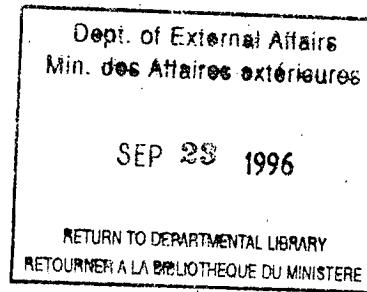
VISIT TO NEW YORK
OF
THE HONOURABLE DONALD C. JAMIESON
SECRETARY OF STATE FOR EXTERNAL AFFAIRS

SEPTEMBER 25-28, 1977

b2877302(E)
b2877296(F)

TABLE OF CONTENTS/TABLE DES MATIÈRES

- 43-277-622 (A) 1.6 2877302/
1. Photograph and biography of the Honourable Donald C. Jamieson, Secretary of State for External Affairs. Photograph may be reproduced.
Photographie (pour fins de reproduction) et biographie de l'honorable Donald C. Jamieson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.
 2. Canada and the United Nations. Statement at the 31st Session of the UN General Assembly, 29 September 1976.
Le Canada et les Nations Unies. Discours prononcé à la 31^e session de l'Assemblée générale de l'ONU, le 29 septembre 1976.
 3. Canada and the World. Speech to the Canadian Institute of International Affairs, 3 December 1976; and notes for a speech to the Canadian Bar Association, 4 March 1977.
Le Canada et le monde. Discours prononcé à l'Institut canadien des Affaires internationales, le 3 décembre 1976; et notes pour une allocution devant l'Association du barreau canadien, le 4 mars 1977.
 4. Human rights. Address to a seminar sponsored by the Canadian Council of Churches and the Canadian Council of Catholic Bishops, 16 March 1977.
Les droits de l'homme. Allocution prononcée à l'occasion d'un séminaire organisé sous les auspices du Conseil canadien des Eglises et du Conseil canadien des évêques catholiques, le 16 mars 1977.



ANOTHER PLASTITAB PRODUCT BY LOWE-MARTIN COMPANY INC.



68-16041



Biographies

(September 1976)

THE HONOURABLE DONALD C. JAMIESON

Secretary of State for External Affairs

Mr. Jamieson was born in 1921 at St. John's, Newfoundland, and received his education in that city.

In 1963, Mr. Jamieson served as a member of the committee established by the Federal Government to study various aspects of Canadian broadcasting. He completed a four-year term as President of the Canadian Association of Broadcasters in 1965. As a private broadcaster, he served on several of that industry's committees, including one dealing with the technical relations between the Canadian Broadcasting Corporation and its private affiliates.

As an adviser to the Board of Broadcast Governors, Mr. Jamieson served as a member of its Consultative Committee on Private Broadcasting.

Mr. Jamieson was first elected to the House of Commons in September 1966. As a private Member, he served on the House of Commons Committee for Broadcasting, Films and Assistance to the Arts. He was a member of the Parliamentary Standing Committees for Fisheries and for Transport and Communications.

In July 1968, Mr. Jamieson was appointed Minister of Defence Production. He was named Minister of Transport in May 1969. In November 1972, he became Minister of Regional Economic Expansion. He was appointed Minister of Industry, Trade and Commerce in September 1975. He became the Secretary of State for External Affairs in September 1976.

In 1966, Mr. Jamieson wrote *The Troubled Air*, an analysis of Canadian broadcasting.

Mr. Jamieson is married to the former Barbara Oakley. They have a son and three daughters.



Biographies

(septembre 1976)

L'HONORABLE DONALD C. JAMIESON

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

M. Jamieson est né en 1921 à Saint-Jean (Terre-Neuve) et a fait ses études dans cette ville.

En 1963, M. Jamieson a fait partie du comité établi par le Gouvernement fédéral pour étudier les divers aspects de la radiodiffusion canadienne. En 1965, il terminait un mandat de quatre ans au poste de président de l'Association canadienne de radiodiffuseurs. A titre de radiodiffuseur privé, il a été membre de plusieurs comités de radiodiffusion, y compris d'un comité d'étude sur les relations techniques entre la Société Radio-Canada et les postes privés qui y sont affiliés.

Conseiller auprès du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, M. Jamieson a été membre du Comité consultatif de cet organisme sur la radiodiffusion privée.

M. Jamieson a été élu pour la première fois à la Chambre des communes en septembre 1966. Il a fait partie, à titre de député, du Comité de la radiodiffusion, du cinéma et de l'assistance aux arts, ainsi que des Comités parlementaires permanents des pêcheries et des transports et communications.

En juillet 1968, il a été nommé ministre de la Production de défense, en mai 1969, ministre des Transports, en novembre 1972, ministre de l'Expansion économique régionale, en septembre 1975, ministre de l'Industrie et du Commerce, pour devenir secrétaire d'État aux Affaires extérieures en septembre 1976.

En 1966, M. Jamieson a publié une analyse des problèmes de la radiodiffusion canadienne intitulée: *The Troubled Air*.

Il a épousé Mlle Barbara Oakley et a un fils et trois filles.



Statements and Speeches

No. 76/24

CANADA PLEDGES CONTINUED SUPPORT FOR THE WORLD ORGANIZATION

A Statement by the Secretary of State for External Affairs, the Honourable Don Jamieson, at the Thirty-first Session of the United Nations General Assembly, New York, September 29, 1976.

Mr. President, in addressing this Assembly for the first time, I am conscious that you have given long and distinguished service to the United Nations. My delegation is confident that your knowledge and wisdom will contribute to the success of our deliberations and pledges its full co-operation to you in carrying out your duties.

May I also welcome the newest member of the United Nations -- the Seychelles. Canada looks forward to establishing friendly relations with the people and Government of this new Commonwealth country.

I take this opportunity to express to the delegation of China the condolences of the Government and people of Canada on the death of Chairman Mao Tse-tung. The world has lost a great man.

This is a time of difficult adjustment for the United Nations. Our membership, with some notable exceptions, is virtually complete, yet there are pressures to define more strictly the obligations of membership. Efforts to adapt the procedures and structure of the UN to accommodate new policy priorities introduce new tensions in some traditional bodies and activities. Agreement on standards and principles of human rights is not matched by an equal determination to implement these standards without discrimination. The Security Council meets more frequently than before, but there is no comparable increase in the number of agreed resolutions. Acts of piracy and terror, both within and between states, undermine the principles of international law and behaviour on which the UN Charter is based. The ideal of greater economic and social equality between nations is still far from translation into practice. And, finally, the choice between anarchy or order on the oceans stands out before us in unmistakeable clarity.

Universality

Canada supports the objective of universality of membership. The Charter, it is true, speaks of certain conditions for membership, but my Government takes the view that all states which apply for membership ought to be given the benefit of the doubt if such exists. Any question about the degree of independence of such states should

be resolved on the basis of the opinion and practice of the majority of member states.

But Canada also believes that a member once admitted to membership should remain a member. We hold that it would be a dangerous precedent to recommend expulsion of a member state on the grounds of violation of the principles of the Charter, unless this is the consensus of the whole membership. To purge this organization of unpopular members could lead to the withdrawal of support by others and the paralysis of our activities. That is too high a price for us to pay.

We also hear threats from time to time to suspend the right of Israel to participate in the General Assembly. Canada would oppose such action. To deprive members of their rights in the General Assembly on grounds not justified by the Charter makes a mockery of the Assembly. Our purpose is to debate the issues, not to stifle them.

Institutional change

One implication of universality of membership must be a willing acceptance of the obligations of membership, especially by those states which play a major role in the organization. A responsible measure of participation in UN activities, especially those voluntary programs that relieve suffering or help to maintain the peace, is a sign of such willingness. As a matter of principle, Canada will maintain its full and complete support for all UN organs of which it is a member. We should regret any trend towards the boycotting of UN institutions, or the unilateral reduction of assessed contributions to UN agencies, even though certain of their activities may be regarded by some states as harmful or irregular.

Nevertheless, we believe it is unwise to press resolutions to a vote on issues that deeply divide the membership. Canada regrets, for example, that the campaign against racial discrimination, on which there is wide consensus, should be associated with Zionism, about which there is profound disagreement. If this link is maintained, my Government will not participate in the conference to be held in 1978 on racial discrimination.

The structure of our organization and the priorities it follows from time to time must reflect change in the world situation and in the membership. The shift over the years towards economic and social priorities is, therefore, desirable and understandable. We hope that some restructuring of the economic and social sector of the UN will take place as a result. We see merit in proposals to

give a more central role to the Economic and Social Council and for arrangements in the Secretariat designed to support this role. It is not too soon to envisage the Economic and Social Council in permanent session, taking up groups of issues in some orderly fashion and giving close attention to the implementation of decisions taken at UN special conferences. The recommendations of the *Habitat* conference, for example, of which Canada had the honour to act as host, require thorough and expert scrutiny.

We recognize as well that many members believe the Charter reflects better the world of 1945 than the world of today. We agree that useful changes might be made. But here, as in other matters, the best may be the enemy of the good. Canada takes the view that the present balance of power between the General Assembly and the Security Council, which is the central issue of the Charter reform, is preferable to any alternative. The question of the Council's membership may be debatable, but its powers and structure still serve us well. So, too, does the principle of equal rights in the General Assembly. If the UN is to evolve gradually into a body capable of making decisions that affect the vital interests of all states, it must follow procedures which give confidence to its members that these interests are secure.

Human rights

The coming into force this year of the covenants on economic, social and cultural rights and on civil and political rights is a major step forward for the UN. As a member of the Commission on Human Rights, Canada will now direct its efforts principally towards the protection of the rights defined in the covenants and in the Declaration [on Human Rights]. One obvious means is to make effective the investigative and appeal mechanisms that are now established. These mechanisms require that states be willing to accept impartial examination of any alleged failures to abide by their commitments. A Court of Human Rights, as proposed by my German colleague, is a step we should consider. None of us have perfect records. To fall short of the aspirations inscribed in the covenants and the Declaration on Human Rights is not a matter for partisan polemics but for sober assessment.

The obstacles ahead are formidable. Appeals against violations of human rights can be a threat to the legitimacy of some governments and an embarrassment to others. No state is immune to criticism in this regard, although some manage to deflect attention, while others become the centre of attraction. Canada will speak out to the best of its knowledge without regard for power or favour. We attach particular importance to the full implementation of the terms of the

Declaration on Torture that the General Assembly adopted in 1975.

Peace and security

Our experience with peacekeeping has been different from our experience with human rights. The concepts and principles of UN peacekeeping have been the subject of strong disagreement, whereas the practice has been modestly successful.

Threats to peace and security vary from year to year, but we are rarely able to claim that none exist. This year we have been shocked by the continuing loss of life in Lebanon. The United Nations has not been able to contribute to peacemaking efforts there, but should remain ready to respond if the situation so requires.

A few weeks ago southern Africa was on the verge of disaster. It may still be so. But I am sure we are all encouraged by the developments of recent days. I pay tribute to the patient diplomacy of the Secretary of State of the United States and welcome the apparent change of mind in Pretoria and Salisbury that his efforts may have achieved. My Government agrees that the early independence of both Namibia and Rhodesia on the basis of majority rule and racial harmony is essential to the peace of Africa. It believes as well that South Africa must meet the legitimate political, social and economic demands of the majority of South Africans, supported by the virtually unanimous opinion of this Assembly, if such peace is to endure.

In the Middle East the UN has no choice but to continue the peacekeeping duties authorized by the Security Council. We were encouraged at this time last year by the interim agreement reached between Egypt and Israel on the withdrawal of their forces from Sinai. We look forward to further negotiations that could lead eventually to a peace settlement on the basis of the principles agreed by the Security Council in its Resolution 242, and that would take into account the legitimate concerns and interests of the Palestinian people. Whether negotiations are resumed bilaterally with the help of third-party mediation or whether they take place multilaterally in the presence of all the parties directly affected is less important than a joint determination by the states concerned to accept the necessity of establishing and maintaining peaceful relations between them. Pending the achievement of this objective, Canada will continue to contribute to UN peacekeeping operations and will oppose actions or initiatives that imperil the security and independence of states in the area, or make it more difficult for the UN to help in achieving a settlement.

In Cyprus, the United Nations Force still faces a difficult situation. The parties to the dispute are no closer to agreement now than before. The situation on the ground remains tense and dangerous. It is generally agreed that the UN Force plays a vital role but the costs of the Force are running \$40 million over the contributions collected. We believe strongly that all member states -- in particular the permanent members -- should make appropriate contributions to duly-authorized UN peacekeeping operations. The fact that only a dozen or so governments have made payments to the UN Special Account for the first six months of this year is not a record of which we can be proud. I can only conclude...that, unless the dispute moves towards settlement soon, my Government will have to review its position as a troop contributor in Cyprus.

We are concerned, as well, about continuing acts of terrorism throughout the world and about innocent people who have been threatened or killed.

The General Assembly established a committee four years ago to study both terrorism itself and its underlying causes. The committee came to no conclusions, and the Assembly has not even studied its report. We believe the Assembly should now concentrate on a single aspect of the problem in an effort to achieve concrete results.

I therefore support the proposal of my colleague from the Federal Republic of Germany that priority should be given to action against taking hostages, and that international agreement be reached to ensure the punishment of those who engage in such acts wherever they seek refuge. But we must not forget that conventions against aerial highjacking already exist. If all states were to ratify them, we could be more confident that such highjackings would stop.

My predecessor spoke last year of the "totally unsatisfactory rate of progress in achieving disarmament measures" and said that the General Assembly must continue "as a spur to action in the field of disarmament". A year later, the record is little better. In the words of our distinguished Secretary-General, "the problem of armaments continues to present the most serious threat to a peaceful and orderly future for the world community". We should be ready to explore new avenues, and in this spirit my Government is prepared to consider sympathetically a proposal to convene a special session of the General Assembly on disarmament in 1978.

We must not delude ourselves, however, that the principal obstacles to progress on disarmament will be removed by discussion in this Assembly. These obstacles are the differences of view among states

as to the best ways of ensuring their security. Our examination of ways of improving the role of the United Nations in the field of arms control and disarmament will have achieved little unless member countries redouble their efforts to overcome these differences.

At this mid-point in the "Disarmament Decade", the responsibility to address the real obstacles to progress is shared by all members of this organization. But this responsibility falls most heavily on the nuclear-weapon states and other states of military significance. Progress will be meagre unless we re-examine traditional assumptions, take adequate account of the security concerns of others, and seize all opportunities for concrete action.

Economic and social development

All of us acknowledge that the money spent on weapons might be put to better use. Few of us reduce our defence budgets. To do so requires better understanding and mutual confidence. Such understanding and mutual confidence are difficult to achieve in the best of cases and not least in a world divided between wealth and poverty. That is why a common effort to accelerate the process of development and to reduce disparities is in the interest of all states.

UNCTAD IV has now taken place. The Conference on International Economic Co-operation, of which my predecessor, Mr. MacEachen, has the honour to be Co-Chairman along with Dr. Perez-Guerrero of Venezuela, has been meeting since the conclusion of last year's General Assembly. It has not been an easy year. The results of UNCTAD IV were achieved with difficulty, and the Paris conference is not assured of success.

Yet our difficulties should not obscure the fact that we have made significant progress towards agreement on the nature of our agenda and priorities, despite the apparent lack of concrete achievement. If our preparation is thorough, and our approach to it sincere, achievement will be more likely to follow, provided that the requisite political will exists on all sides. It is now my earnest hope that the present phase of the Paris conference will bear fruit.

The work of the Paris conference is proceeding in parallel with work in the larger international bodies associated with the UN system. Its participants are aware they must retain a global perspective on the problems before them if non-participants in the conference are to have confidence in its results, and if these are to influence the actions of governments in the longer term.

The conference is part of a continuing process of negotiation aimed at narrowing the gap between rich and poor. The process is complex

and it is permanent. Old problems will not disappear quickly and new problems will emerge. In the pursuit of a more equitable international economic system, Canada is prepared to commit its efforts and its resources.

Law of the sea

The fifth session of the Law of the Sea Conference ended here in New York a few weeks ago without agreement except to meet again for a further session in the spring of next year. Significant progress has been made on many issues, but the conference remains deeply divided on other issues, to a point where a strong sense of impatience -- and even despair -- has set in about the seemingly endless nature of these negotiations.

Canada is strongly committed to the objective of the conference -- a new legal order for the oceans based on equity and sound management principles. As a major coastal state, Canada is acutely conscious of the inadequacy of the old order, based largely on the conception of freedom of the seas, which developed 300 years ago but has become, with the force of modern technology, licence to foul the shores and ravage the fisheries of the oceans. As a Canadian from an Atlantic province -- Newfoundland -- that is heavily dependent upon the resources of the sea, I wish to leave this Assembly in no doubt about the strength of Canadian concerns on this matter.

Gravely-depleted fisheries resources off our coasts led to a decision by Canada to extend our fisheries jurisdiction out to 200 miles as of January 1, 1977. This action is being taken within the framework of a system of sound conservation and rational management that we have negotiated on a bilateral and regional level with major fishing states operating off the Canadian coast. This action is also consistent with a growing consensus among nations reflected in the provisions of the Single Negotiating Text that emerged from the Law of the Sea Conference last year and has been confirmed in this year's revised text. Other states, including our immediate neighbours, have taken or announced similar action.

There are positive features and areas of progress in the work of the conference that, I must add, Mr. Chairman, are in significant measure due to your own skilful and tireless efforts as president of the conference. Although unduly protracted because of differences on a narrowing list of unresolved, hard-core issues, the conference process has seen the emergence of a growing international consensus on a variety of important matters, in addition to the fisheries provisions I have just mentioned. The concept of a 200-mile exclusive economic zone with important coastal state-powers has achieved

broad acceptance. There is general recognition of the need for special controls against marine pollution in ice-covered areas such as the Canadian Arctic. The rights of states with respect to the mineral resources of their continental shelves extending out to the continental margin are widely accepted in the conference, although differences remain on the definition of the margin and on proposals for revenue-sharing in areas beyond 200 miles.

A major remaining obstacle to further progress has been the deadlock on the question of mining the rich resources of the deep seabed beyond the limits of national jurisdiction. On this and other unfinished business we must find internationally-agreed solutions to avert a serious risk of conflict, and for the benefit of all mankind. The process may be long and many are weary, but we must not flag in the effort to achieve agreement on an overall regime for the oceans at the moment when, finally, success might be within our grasp.

Mr. President, I have spoken about our hopes and disappointments as members of the United Nations. I conclude with the pledge that Canada will continue to be a loyal and, I trust, constructive member. The United Nations suits Canada. We are a country of many peoples and cultures. We understand the meaning of compromise and consensus. We prize the opportunity to cultivate relations with near and distant friends. We remain committed to the purposes and principles of the Charter.



Déclarations et Discours

N° 76/24

LE CANADA RENOUVELLE SON ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES NATIONS UNIES

Discours prononcé à New York par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Canada, l'honorable Don Jamieson, lors de l'ouverture de la 31^e session de l'Assemblée générale de l'ONU, le 29 septembre 1976.

Monsieur le Président, alors que je m'adresse à cette assemblée pour la première fois, je suis conscient des éminents services que vous rendez depuis longtemps aux Nations Unies. Ma délégation, persuadée que votre savoir et votre sagesse contribueront au succès de nos délibérations, vous assure de son entière collaboration à l'exécution de vos tâches.

Permettez-moi d'abord, de souhaiter la bienvenue au tout dernier membre des Nations Unies, les Seychelles, et d'ajouter que le Canada envisage d'établir des relations amicales avec le peuple et le gouvernement de ce nouveau pays du Commonwealth.

Permettez-moi, également, à l'occasion de la mort du Président Mao Tsé-Toung, d'exprimer les condoléances du gouvernement et du peuple canadiens à la délégation chinoise: la perte du Président Mao Tsé-Toung a été ressentie vivement dans le monde entier.

Les Nations Unies connaissent actuellement une difficile période de transition. Si nous omettons quelques exceptions notables, nous pouvons nous enorgueillir d'avoir obtenu une participation quasi-universelle, mais des pressions s'exercent en vue d'une définition plus stricte des obligations des membres. Les efforts déployés pour adapter les procédures et la structure des Nations Unies aux nouvelles questions prioritaires engendrent des tensions nouvelles dans certaines de leurs institutions et activités traditionnelles. L'accord sur les critères et les principes des droits de l'homme ne s'est pas accompagné d'une volonté réelle de les appliquer sans discrimination. Si le Conseil de sécurité se réunit plus souvent qu'auparavant, le nombre de résolutions approuvées n'a pas augmenté en proportion. Les actes de piraterie et de terrorisme, qu'ils soient perpétrés à l'intérieur des États ou qu'ils en dépassent les frontières, érodent les principes de la pratique et du droit international sur lesquels repose la Charte des Nations Unies.

L'idéal d'une plus grande égalité socio-économique des nations est encore loin de se refléter dans la réalité.

Enfin, en ce qui concerne les océans, nous nous trouvons devant une alternative d'une indéniable clarté: celle de l'ordre ou de l'anarchie.

Universalité

Le Canada appuie le principe de la participation universelle aux Nations Unies. La Charte, il est vrai, prévoit certaines conditions d'admission, mais notre gouvernement considère qu'il faut, le cas échéant, accorder le bénéfice du doute à un État candidat à l'adhésion. Toute question relative au degré d'indépendance d'un État doit trouver sa solution dans l'opinion l'exercice du droit de la majorité des États membres.

Le Canada pense également que la qualité d'État membre ne doit pas être remise en cause. Nous considérons qu'il serait dangereux de recommander l'expulsion d'un membre pour violation des principes de la Charte, à moins qu'il n'y ait unanimité de l'ensemble des membres. L'exclusion de membres "impopulaires" pourrait en inciter d'autres à retirer leur appui et paralyser nos activités. Le prix de cette pratique serait élevé.

Ainsi, on menace de temps à autre d'enlever à Israël le droit de participer à l'Assemblée générale. Le Canada s'opposerait à une telle mesure. Priver des membres de leurs droits de siéger à l'Assemblée générale pour des motifs que ne reconnaît pas la Charte enlèverait toute crédibilité à cette assemblée. Nous sommes ici pour débattre les problèmes, non pour les éliminer.

Changement institutionnel

L'universalité de la participation entraîne, évidemment, l'acceptation de plein gré des obligations qui en découlent, en particulier par les États qui jouent un rôle de premier plan dans l'Organisation. Cette acceptation se mesure, notamment, par le degré d'engagement d'un État dans les activités des Nations Unies, dans les programmes à participation volontaire tels les programmes de secours ou de maintien de la paix, en particulier. Par principe, le Canada continuera d'accorder entièrement son appui à tous les organismes des Nations Unies dont il fait partie. Nous trouverions regrettable toute tendance à boycotter les institutions des Nations Unies ou à réduire unilatéralement les quotes-parts convenues pour certains organismes, même dans les cas où leurs initiatives pourraient être considérées comme préjudiciables ou irrégulières par certains États.

Néanmoins, nous croyons qu'il est imprudent de pousser l'Assemblée à voter sur des résolutions qui la divisent profondément. Nous

déplorons, par exemple, que dans une campagne contre la discrimination raciale, fondée sur une entente unanime, on ait associé le sionisme au racisme, causant ainsi une profonde dissension. Si l'on persiste à associer ces deux notions, notre gouvernement ne participera pas à la conférence de 1978 sur la discrimination raciale.

Dans sa structure et les objectifs premiers qu'elle se donne de temps à autre, notre organisation doit tenir compte des changements constatés dans sa composition et dans la conjoncture mondiale. Il est donc heureux et tout à fait compréhensible, qu'avec le temps, les questions économiques et sociales retiennent, de plus en plus, l'attention. Nous espérons qu'il s'ensuivra une certaine restructuration des organismes des Nations Unies. À cet égard, les propositions visant à confier un rôle plus central au Conseil économique et social et à permettre au Secrétariat d'appuyer ce rôle ne sont pas sans mérite. Il n'est pas prématuré d'envisager une session continue du Conseil économique et social permettant d'examiner des ensembles de questions selon une procédure établie en accordant une attention particulière à l'exécution des décisions prises lors de conférences extraordinaires des Nations Unies. C'est ainsi que les recommandations de la conférence Habitat, dont le Canada a eu l'honneur d'être l'hôte, pourraient, avec profit, être soumis à un examen minutieux et approfondi.

Nous reconnaissions également que pour nombre d'États membres, la Charte reflète davantage la conjoncture mondiale de 1945 que celle d'aujourd'hui. Sans doute pourrait-on y apporter des changements utiles. Mais le mieux est parfois l'ennemi du bien. Le Canada est d'avis que la balance actuelle des pouvoirs entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, point central de la réforme de la Charte, est préférable à toutes les solutions de rechange. La composition du Conseil de sécurité est peut-être discutable, mais ses pouvoirs et sa structure servent encore bien les desseins de l'Organisation. Il en va de même pour le principe de l'égalité des droits à l'Assemblée générale. Si les Nations Unies doivent devenir graduellement un organisme capable de prendre des décisions qui toucheront les intérêts fondamentaux de tous les États, elles doivent alors emprunter des voies qui garantissent à ses membres la sauvegarde de ces intérêts.

Droits de l'homme

L'entrée en vigueur, cette année, des Pactes relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et aux droits civils et politiques constitue un grand pas en avant pour les Nations Unies. En tant que membre de la Commission des droits de l'homme, le Canada concentrera maintenant ses efforts sur la protection des droits définis dans ces

Pactes et dans la Déclaration des droits de l'homme. De toute évidence il importe d'assurer l'efficacité des mécanismes d'enquête et d'appel en place. Ces mécanismes exigent notamment que les nations acceptent de se soumettre à un examen impartial lorsqu'elles sont accusées de manquer à leurs engagements. L'institution d'un tribunal des droits de l'homme, comme l'a proposé mon collègue allemand, est une mesure à envisager en l'occurrence. Aucun de nous ne peut se vanter d'une conduite irréprochable. Les manquements aux obligations prescrites dans les Pactes et dans la Déclaration des droits de l'homme ne se prêtent pas aux polémiques partisanes mais doivent plutôt être jugés avec pondération.

Les obstacles à surmonter sont de taille. La mise en accusation de gouvernements pour violation des droits de l'homme peut menacer leur légitimité ou susciter des embarras considérables. Aucun état n'est à l'abri des critiques dans ce domaine. Certains parviennent à détourner l'attention, d'autres ne peuvent y échapper. Le Canada s'engage à intervenir au mieux de sa connaissance, sans détours, sans égard aux considérations de puissance et sans distinction. Nous attachons une importance particulière à l'application pleine et entière des dispositions de la Déclaration sur la torture adoptée par l'Assemblée générale en 1975.

Paix et sécurité

En ce qui concerne le maintien de la paix, notre expérience diffère de celle que nous pouvons avoir dans le domaine des droits de l'homme. Les conceptions et les principes adoptés, dans ce domaine, par les Nations Unies ont fait l'objet de profonds désaccords, ceci, en dépit du succès modéré de certaines mesures sur le plan pratique.

Si les menaces contre la paix et à la sécurité varient d'une année à l'autre, on peut très rarement les considérer comme inexistantes. Cette année, nous avons été bouleversés par le conflit meurtrier qui a éclaté au Liban. Les Nations Unies n'ont pu contribuer à y rétablir la paix, mais elles doivent demeurer prêtes à intervenir si la situation l'exige.

Il y a quelques semaines, l'Afrique australe était au bord du désastre. Elle l'est peut-être encore. Mais je suis certain que les événements des derniers jours sont autant de sources d'encouragement. Je rends hommage à la patiente diplomatie du secrétaire d'État américain et je me félicite du changement d'état d'esprit que ses efforts semblent avoir suscité à Prétoria et à Salisbury. Notre gouvernement est persuadé que la paix ne saurait régner en Afrique sans que la Namibie et la Rhodésie n'accèdent rapidement à l'indépendance selon la règle de la majorité et dans l'harmonie raciale.

En outre, il considère qu'il ne peut y avoir de paix durable sans que l'Afrique du Sud ne réponde aux légitimes revendications politiques, sociales et économiques de la majorité des Sud-Africains, revendications que cette assemblée appuie quasi unanimement.

Au Moyen-Orient, les Nations Unies n'ont d'autre choix que de poursuivre les opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité. L'année dernière à pareille époque, l'accord provisoire intervenu entre l'Égypte et Israël sur le retrait de leurs forces dans le Sinaï fut, pour nous, source d'encouragement. Nous attendons maintenant d'autres négociations susceptibles d'aboutir à un règlement pacifique - celui-ci serait inspiré des principes approuvés par le Conseil de sécurité dans sa Résolution 242 - et tenant compte des préoccupations et des intérêts légitimes du peuple palestinien. Il importe peu que les négociations reprennent sur un plan bilatéral, avec médiation d'un tiers, ou multilatéral, en présence de toutes les parties directement concernées; ce qui compte, c'est que les États en cause soient convaincus de la nécessité d'établir et de maintenir entre eux des relations pacifiques. Dans l'attente d'une reprise des négociations, le Canada continuera de participer aux opérations de maintien de la paix et s'opposera aux mesures ou aux initiatives susceptibles de menacer la sécurité et l'indépendance des États de cette région ou d'entraver les efforts déployés par les Nations Unies en vue d'aboutir à un règlement.

À Chypre, la Force des Nations Unies continue d'affronter une situation difficile. Les antagonistes sont aussi loin de s'entendre qu'auparavant. La situation sur le terrain demeure tendue et explosive. La Force des Nations Unies y joue un rôle vital, tout le monde en convient, mais son coût dépasse de 40 millions de dollars le total des contributions recueillies. Nous croyons fermement que tous les États membres, en particulier les membres permanents, doivent financer, comme il convient, les opérations de maintien de la paix dûment autorisées par les Nations Unies. Une douzaine de gouvernements seulement ont versé leur quote-part au Compte spécial de l'UNFICYP pour les six premiers mois de l'année; il n'y a rien là dont nous puissions être fiers. Dans ces circonstances, monsieur le Président, il est clair que notre gouvernement devra remettre en question la présence de militaires canadiens à Chypre, à moins que l'on progresse bientôt vers un règlement du conflit.

Passant à un autre sujet de préoccupation, je me pencherai maintenant sur les actes de terrorisme perpétrés continuellement dans le monde entier et sur leurs victimes innocentes dont certaines ont été seulement menacées, alors que d'autres ont dû payer de leur vie.

Il y a quatre ans, l'Assemblée générale a formé un comité qu'elle a chargé d'étudier le terrorisme et ses causes sous-jacentes. Ce comité n'est parvenu à aucune conclusion et l'Assemblée n'a même pas pris connaissance de son rapport. Nous considérons que l'Assemblée devrait maintenant concentrer ses efforts sur un seul aspect du problème en vue d'aboutir à des résultats concrets.

C'est pourquoi j'appuie la proposition de mon collègue de la République fédérale d'Allemagne visant, en premier lieu, l'adoption de mesures contre la prise d'otages et la conclusion d'un accord international destiné à punir - quel que soit l'endroit où ils cherchent refuge - tous ceux qui s'en seraient rendus coupables. N'oublions pas, cependant, qu'il existe déjà des conventions contre les détournements aériens qui, si elles étaient ratifiées par tous les États, nous offriraient de meilleures garanties contre les actes de piraterie.

Mon prédécesseur, alléguant, l'an dernier, des "progrès beaucoup trop lents" constatés sur le plan du désarmement déclarait que l'Assemblée générale devait continuer "à inciter toutes les parties à agir dans ce domaine". Un an plus tard, la situation n'est guère plus brillante. Comme l'a dit notre distingué Secrétaire général, le problème des armements constitue toujours la menace la plus sérieuse dans la perspective d'un avenir de paix et d'ordre pour la communauté mondiale. Nous devons donc être prêts à envisager de nouvelles solutions et c'est dans cet esprit que notre gouvernement s'apprête à accueillir favorablement une proposition visant à convoquer, pour 1978, une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement.

Pourtant, il ne faut pas nous faire d'illusions: ce n'est pas grâce aux discussions poursuivies au sein de cette assemblée que nous ferons tomber les principaux obstacles au désarmement. Ces obstacles, ce sont les divergences d'opinion entre les États quant à la meilleure façon d'assurer leur sécurité et il serait de peu d'utilité que nous nous penchions sur les moyens d'améliorer le rôle des Nations Unies en fait de désarmement et de contrôle des armes si les pays membres ne redoublent pas leurs efforts pour surmonter ces divergences.

La moitié de cette Décennie du désarmement s'étant déjà écoulée, nous devons tous chercher des moyens d'éliminer les véritables obstacles qui se dressent devant nous. Mais cette responsabilité incombe plus particulièrement aux États dotés d'armes nucléaires et à ceux qui disposent d'un potentiel militaire important. Nous ne pourrons obtenir des résultats satisfaisants que si nous remettons en question les postulats classiques, prenons suffisamment en considération les

préoccupations des autres en matière de sécurité et saisirons toutes les occasions qui s'offrent à nous de passer aux actes.

Développement économique et social

Nous reconnaissons tous que l'argent dépensé à fabriquer des armes pourrait être employé à meilleur escient. Cependant, peu d'entre nous réduisent leur budget de défense. Il faudrait, pour cela, accroître la compréhension et la confiance mutuelles. Dans les circonstances les plus favorables, cet objectif serait déjà difficile à atteindre. Comment alors y parvenir dans un monde divisé entre riches et pauvres? De toute évidence, il est dans l'intérêt de tous les États d'unir leurs efforts pour accélérer le processus du développement et réduire l'écart entre les pays bien nantis et les pays démunis.

La quatrième CNUCED a pris fin. La Conférence sur la coopération économique internationale, dont mon prédécesseur, M. MacEachen a l'honneur d'être coprésident en compagnie de M. Perez-Guerrero, représentant du Venezuela, poursuit ses travaux depuis la clôture de la dernière session de l'Assemblée générale. L'année n'aura pas été facile. Ce n'est qu'à grand-peine que la quatrième CNUCED est parvenue à certains résultats et le succès de la Conférence de Paris n'est pas assuré.

Pourtant, nos difficultés et l'absence apparente de réalisations concrètes ne doivent pas nous faire oublier que nous avons déjà accompli des progrès sensibles dans la réalisation d'une entente sur la nature des questions à débattre et l'importance qu'il faut leur accorder. Une bonne préparation, alliée à la sincérité, doit accroître nos chances de succès, à la condition, toutefois, que toutes les parties en cause fassent preuve de la volonté politique requise. Mon plus fervent espoir est que la Conférence de Paris, à ce stade, porte fruit.

La Conférence de Paris poursuit ses travaux parallèlement aux grands organismes internationaux affiliés aux Nations Unies. Ses participants savent qu'ils doivent conserver une perspective globale des problèmes dont ils sont saisis pour que les résultats de la Conférence inspirent confiance aux non-participants et exercent, à plus long terme, une influence sur les mesures prises par les gouvernements.

La conférence s'inscrit dans un processus de négociations continu. Ce processus, qui vise à réduire l'écart entre pays riches et pays pauvres, est un processus complexe et permanent. Les vieux problèmes ne disparaîtront pas de sitôt et l'on s'attend à ce que de nou-

veaux problèmes surgissent. Mais le Canada est disposé à engager ses efforts et ses ressources dans la poursuite d'un ordre économique international plus équitable.

Droit de la mer

Il y a quelques semaines, la cinquième session de la Conférence sur le droit de la mer a pris fin ici, à New York, sans que l'on aboutisse à une décision autre que celle de tenir une nouvelle session au printemps prochain. Quoique d'importants progrès aient pu être réalisés sur un certain nombre de points, les participants, a d'autres égards, restent profondément divisés, ce qui a engendré chez certains un sentiment d'impatience, voire de désespoir, face à la trame apparemment interminable des négociations.

Le Canada souscrit entièrement à l'objectif de la conférence à savoir l'institution d'un nouveau régime juridique des océans, fondé sur des principes d'équité et de gestion rationnelle. Au nombre des principaux États côtiers, notre pays est très conscient des lacunes de l'ancien régime qui, édifié en grande partie sur la notion de la liberté des mers mise au point il y a trois cents ans, a dégénéré, par la force de la technologie moderne, en une licence illimitée de souiller les côtes et de dévaster les ressources halieutiques des océans. Étant moi-même originaire de Terre-Neuve, province canadienne de l'Atlantique largement tributaire des ressources de la mer, je tiens à ce qu'aucun doute ne subsiste dans cette assemblée sur le sérieux des préoccupations canadiennes en la matière.

L'épuisement critique des ressources halieutiques au large de ses côtes a conduit le Canada à décréter l'extension de sa juridiction en matière de pêche, c'est-à-dire, à en repousser les limites territoriales à deux cents milles de son littoral, cette nouvelle juridiction devant dater du 1^{er} janvier 1977. Cette décision a été prise en vertu d'un régime de conservation et de gestion rationnelles, négocié aux niveaux bilatéral et régional avec les principaux États qui pratiquent la pêche au large des côtes canadiennes. Elle est aussi conforme aux opinions, de plus en plus partagées sur le plan international, que reflètent le texte unique de négociation adopté, l'année dernière, à l'issue de la Conférence et le texte révisé de cette année. D'autres États, y compris nos voisins immédiats, ont d'ailleurs annoncé ou adopté des mesures semblables.

Nous pouvons déjà compter des éléments positifs et certains progrès au niveau de la Conférence. Je dois ajouter, monsieur le Président, que ceux-ci sont dus, dans une large mesure, aux efforts que vous déployez avec adresse et constance à sa présidence. En dépit des lenteurs dues aux désaccords persistant à propos d'une liste

toujours plus courte de questions difficiles, les travaux de la Conférence ont permis de voir se dessiner un consensus international sur divers sujets d'importance, autres que la pêche dont je viens de parler. La notion d'une zone économique exclusive de deux cents milles où chaque État côtier exercerait de grands pouvoirs est maintenant largement acceptée. On reconnaît généralement aussi, la nécessité d'une réglementation spéciale contre la pollution marine dans les régions couvertes de glaces, tel l'Arctique canadien. De plus, les droits des États sur les ressources minérales de leur plateau continental jusqu'à la limite de la marge continentale ont été largement acceptés, encore qu'il subsiste des désaccords sur la définition de la marge et les propositions de partage des recettes tirées des régions situées au-delà de deux cents milles des côtes. Parmi les obstacles qui restent, le plus difficile sera, sans doute, de sortir de l'impasse où ont abouti les discussions sur l'exploitation des ressources minières considérables des grands fonds marins, au-delà des limites de juridiction nationale. Pour le franchir et résoudre d'autres problèmes restés sans solution, nous devons trouver des réponses qui, acceptables pour l'ensemble des nations, permettront d'éviter les risques de conflit grave et ce, pour le plus grand bien de l'humanité. Il se peut que la tâche demande un temps considérable, et beaucoup sont làs d'y travailler; mais, au moment où, finalement, le succès est peut-être à notre portée, nous ne devons pas flétrir dans notre recherche un régime applicable à tous les États côtiers.

Conclusion

Monsieur le Président, j'ai fait part à cette assemblée des espoirs et des déceptions du Canada, en tant que membre des Nations Unies. Je conclus en vous assurant que mon pays continuera d'être fidèle aux Nations Unies et que son apport à leur oeuvre sera positif. Comme les Nations Unies, le Canada regroupe plusieurs peuples, plusieurs cultures. Nous connaissons donc toute la valeur des compromis et des accords unanimes. Nous sommes heureux d'avoir la possibilité de cultiver des relations avec des amis proches et lointains. Enfin, nous demeurons liés par notre engagement à l'égard des objectifs et des principes de la Charte.



Statements and Speeches

No. 76/32

CANADA'S INTERNATIONAL RESPONSIBILITIES

A Speech by the Secretary of State for External Affairs, the Honourable Don Jamieson, to the Canadian Institute of International Affairs, Toronto, December 3, 1976.

* * * *

... (W)hile our domestic policy and our domestic objectives will tend to be fluid, at least superficially, our foreign-policy activities have to be of a more stable and long-range nature, and certainly cannot be subject to buffeting on a constant basis by a variety of pressure groups, however well-intentioned and however deserving those may be.

And so against that kind of brief comment about the way in which I visualize handling the foreign affairs of this country, let me spend much of my time now by talking to you about the subject that I thought might interest you more than any other, and that is how Canada will behave as a member of the Security Council of the United Nations when we assume our membership on that Council on January 1.

It is interesting in this context, by the way, to note that Canada is now taking on its fourth tour on the Security Council. We were there back in Mr. Ignatieff's first tour, I believe, in New York in the first decade of the United Nations, and we have been there in each of the decades since.

During that time, the Security Council has suffered its own ups and downs. There was a period when there was very grave doubt and many reservations were expressed as to whether or not, in fact, the Security Council and, by implication, the whole of the United Nations, might have to undergo serious revision in its structures and its mechanism, because it didn't appear to be working. Some of you will remember that back in the late 1950s the Security Council in one year met only five times because of a whole series of events that occurred during that period of the Cold War and the tensions between East and West. Well, since that time, slowly but to some extent, one can say, satisfactorily, the Security Council has changed its shape and has, in my judgment, become more effective. That does not mean that it is a perfect instrument -- clearly it falls far short of that; but, as against those five meetings that I mentioned in one year, in the first half of 1976, the current year, the Security Council has met some 69 times and, indeed, in addition to that, there have been a

number of informal sessions of one type and another, so that it can be said with a good deal of accuracy that the Security Council is now almost a continuing body meeting pretty much all the time, and one that has to be seised of the many serious problems that are generating and have generated tensions throughout the world.

For all these reasons, we in the Government of Canada thought very seriously this year when it became apparent that our election to the Council for the fourth time was probably going to come about. We had to ask ourselves whether, indeed, it was an appropriate role for Canada and, put very frankly, we had to ask ourselves whether we were prepared to make and to take the hard decisions that I have no doubt will be put in front of us over the next two years of 1977 and 1978. I think it is part of the Canadian tradition, and it is a reflection of that tradition, that, while we realized the problems that lay ahead, there was not in the last analysis any serious thought on our part that we could allow this opportunity to pass, or this challenge to pass. And so it is that, as of a month from now, Canada will be back on the Security Council.

What, then, are some of the issues that I see coming before the Council in the foreseeable future? Some of them are quite easy to forecast, quite easy to predict.

Undoubtedly, the whole troubled question of Southern Africa will, in one form or another, find its way to the United Nations in 1977. We, of course, have no way of knowing, any more than any other country has, what is going to emerge from the present round of talks in Geneva on the future of Rhodesia (or Zimbabwe, as it is now coming more and more frequently to be called).

Four our part, looking at Southern Africa in total for the moment, we have, of course, consistently rejected and denounced the *apartheid* policies of South Africa. There has been no waffling, no qualification, in that regard. And, indeed, Canada was among those countries that urged, and ultimately achieved, the voluntary embargo by a great many nations of any sales of arms or sensitive equipment to South Africa, and we have scrupulously adhered to that policy for many, many years.

Incidentally, there is always room for discussion in responsible groups such as this as to Canadian policy with regard to commercial transactions of a non-sensitive nature with countries with which we have profound differences on matters of ideology. Up to now, we have taken the position that trade in commercial goods of a non-sensitive nature with South Africa ought to be carried on by private interests if they so wish, and that it is no part of the Government's

responsibility to put any inhibitions in the way of that type of trade. The same, of course, could very well be said for many other countries where, once again, we are strongly divided between ourselves and those countries on ideological questions. And so, therefore, our position has been that, in the broad terms of commercial activity, it would be virtually impossible for us to set down guidelines or restrictions in terms of how private interests in Canada will be dealing with countries about which we have these kinds of objections; and South Africa, of course, stands out as the best example of that.

Similarly, in terms of South Africa, we have at the moment a most pressing question in front of us with regard to the whole question of sports activities between teams or participants from Canada and segregated teams from South Africa, whether in that country or with South African teams coming to Canada. Once again, we have taken the position that individual citizens of our country should not be inhibited, or prohibited, in terms of what they wish to do as individuals, but that, as the Government of Canada, we are discouraging those kinds of exchanges and have determined that we shall not provide any form of financial assistance as long as the *apartheid* policies are maintained. This, of course, has led us and many other countries of the Commonwealth into a somewhat difficult position, as of this moment, with regard to the holding of the Commonwealth Games in Edmonton in 1978.

We have made many efforts already, and I believe with some success, to ensure, and to try at least, to have this matter resolved amicably and to ensure, I repeat, that there is the widest possible participation by Commonwealth countries, both black and white, in the Games; and I shall be holding further talks in that connection during this trip on which I am about to embark.

In the broader sense, of course, Southern Africa, as opposed to South Africa, is really more in the news these days because of the Rhodesian situation. And while none of us can, at this time, forecast what will emerge, as I said a moment ago, from the Rhodesian talks in Geneva, there is one thing of which we can be sure, and that is that majority rule will come to Rhodesia and will come sooner than later. And the question, it seems to me, that faces all of those who are either directly involved in the talks or who are in a peripheral role at the moment -- such as Canada -- is whether that transition to majority rule, which, of course, we support, is going to be brought about in an orderly and peaceful way or whether it is going to be accompanied by the kind of violence that all too frequently over the postwar years has accompanied the independence or freedom movement in one country after another, not only in Africa but elsewhere

in the world.

For my own part, I feel that the black leaders in Rhodesia have a great responsibility to recognize that they now have the opportunity to gain the support of the vast majority of the developed countries -- including Canada, including the United States -- by moving towards a rational transition, by working for a change that can be brought about with a minimum of disruption and with no bloodshed -- even though that may be an unrealistic expectation -- but nevertheless to work for the smoothest possible kind of change. And so the message that I have been conveying through all diplomatic and other channels that are open to us to the black leaders is to take to heart this important lesson and to demonstrate that they have the maturity and the competence to bring about this desirable change, which we and so many other countries support in the United Nations, in an amicable way.

...I am sure some of you who have a special interest will wonder whether or not any requests or proposals have yet come to us as to the kind of role that Canada might play during the transitional period. The fact is that, other than some quite general and, I may say, vague suggestions or comments, nothing has yet emerged of a specific nature for consideration by the Government of Canada. There has been reference, from time to time, to the possibility of the establishment of a special fund. And, incidentally, I should say in passing that much of the publicity in this regard has, I think, been somewhat off the mark, in that there is no suggestion that this fund, if it ever develops, will be used to finance the exodus of white Rhodesians. It is thought of more as a stabilizing fund for the preservation of the economic and political climate in the country, which, in fact, will encourage both the white Rhodesians and the black Rhodesians to settle any differences and to go on living amicably together. But I just mention that because there has been quite a bit of misunderstanding about it.

The second point is, of course, that there has been a suggestion that the Commonwealth might well have a role to play. And you may have noted that in my public comments on this question I have said simply that the principle is one with which none of us can really argue but that we should want to be very clear what kind of position a Commonwealth force, be it civilian or military, might be called upon to exercise in a Rhodesian situation in a transitional period. Certainly I should not wish, nor, I think, would any Canadian wish, to see Canadian forces, for example, used as a buffer between blacks and whites, or to see us once again thrust into a peacekeeping role between people who are genuinely, indeed, anxious to be literally at each other's throats. But, nevertheless, if there is a possibility

of a useful role for the Commonwealth, Canada will look at it realistically; but so far we have made no commitments on either of those scores.

I notice that, as I talk about these subjects, I tend to get into, perhaps, more detail than is necessary and therefore cut down on the amount of time that I want to spend on other subjects of equal, and perhaps greater, importance. So I shall simply say, in terms of the Southern African situation, that we are equally concerned about what is happening in Namibia. It is clear that it is an illegal régime -- a variety of international bodies have reached that conclusion -- and that South Africa is going to have to accept that decision and be governed accordingly.

Similarly, we do not, in Canada (nor to the best of my knowledge does any -- certainly any developed -- country) recognize the Transkei and that device and technique now being employed by South Africa as an appropriate, or suitable, or effective answer to *apartheid*. And so, therefore, it is not our intention, nor do I expect that it will be, that we shall give recognition to the Transkei as a full-fledged member of the United Nations.

But, as I started to say when I talked about the items that are going to come before the Security Council, you can see, just from some of the things that I have said, that the Southern African situation is going to be one of great intricacy and is going to call for a great deal of skill and, in some respects perhaps, a great deal of courage, on the part of the members of the Security Council, including Canada.

The second area, of course, where we are deeply concerned, for historical and many other reasons, is the Middle East. I do not think it any secret that matters in the Middle East, except for the tragedy of Lebanon, have been somewhat quiet in recent months for the very simple reason that all of the parties concerned realized that, until there was a resolution of the domestic election in the United States, it was highly unlikely that there would be strong initiatives from that quarter. Now the United States elections have been held. Fortunately, the situation in Lebanon is stabilized -- for how long, of course, we do not know, but it is stabilized and there is some ground for confidence. Therefore it is my view that negotiations with regard to a permanent settlement in the Middle East should begin at the earliest possible moment, that the situation that exists at present is one that (though, as I said, it is quiet now) could erupt once again into a very serious danger, not only to the peace of the area but to the peace of the world.

Now I am not particularly concerned whether the talks are held in Geneva or somewhere else, but it is my intention to call upon all of the parties -- in my official role -- to resume those talks as quickly as possible, and to commit Canada's best efforts to getting them going in a climate that is best designed to bring about a permanent solution. None of us is so naive as to think that that solution will come easily. But it will not come at all unless there are a commitment and a willingness by all the parties to get together in a realistic fashion and face the complexities of bringing about a permanent peace.

So far as Canada is concerned, our position, with regard to the State of Israel is clear, unequivocal. We subscribe to the United Nations resolutions that ensure Israel the right to survival behind safe and secure boundaries, and there is no intention, no thought, of changing that position. Furthermore, we believe that a settlement in the Middle East must not only ensure the letter of that United Nations resolution but the spirit of it as well. And, of course, we're equally determined, as I think every reasonable person is, to see that the Palestinians, the Palestinian people, are also relieved of the terrible crushing burden so many of them have had to suffer for so many years. On humanitarian grounds alone this is surely an essential element in any Middle East solution that must be found. And, once again, it is not enough, it seems to me, to argue that it is complicated and complex and that we had best get along with a little patchwork here and a little patchwork there -- that there are those hundreds of thousands of people who have rights, which again have been recognized by the world community, and that we must see that as an essential part of the equation and of the solution.

In the interim, of course, Canada has been one of the major contributors to the United Nations' organization for refugees in the Middle East, and only two or three weeks ago I was able to give to the Secretary-General of that organization an additional amount of \$300,000 for this year for that purpose. But all of these are what I have called patchwork solutions. I have no doubt that, as members of the United Nations, and particularly of the Security Council, in this coming year, we in Canada, as with South Africa but perhaps with more visibility, will have to make some very difficult decisions relating to the Middle East. And I have no doubt either that there will be many who will say, as has already been said, that, by joining the Security Council, in some way or the other Canada's policy towards the Middle East is going to change in some direction, there is going to be some perceptible shift. Let me reassure you on that point. Our policy will continue to be as I have outlined it and, as you who are students -- at least of international affairs -- will

know, we have declared it to be for many, many years. But I am also resigned to the very distinct possibility that, on this or that particular issue, there are bound to be those in Canada who will disagree with the position taken by Canada. I can only tell you that, during my period as Secretary of State for External Affairs, no such decisions, no such votes, no declarations, will be made or taken by us without the most careful analysis and scrutiny of resolutions or actions to ensure that they are consistent with the basic principles that I outlined a few moments ago.

There is much, much more that I could say about the Middle East, but once again time constraints make it impossible. But, if Canada, as has happened on two previous occasions, can be in the Security Council and can use its influence to move towards the resolution of the problems of the Middle East, then this will be one of the most satisfying things, I think, not only for those of us who have the active responsibility at a given moment but also for all Canadians, who have had such an intense interest in that area for so many reasons for so many years.

I suppose one of the other questions that is going to occupy us in the Security Council in the United Nations will be the question of the membership in the United Nations of some additional countries. Over the years there has been, of course, a growth in membership to the point where there are not very many countries that are not now participants, but there are some, one of them, of course, being the Socialist Republic of Vietnam. It is Canada's position that Vietnam should be entitled to and should be given membership in the United Nations. We say this because our commitment has been for years to universality. We do not believe that the United Nations ought to be a club made up only of countries that think alike; in point of fact, exclusions, as we have seen in the past on a number of occasions, simply result in a heightening of tensions in particular regions of the world or between different ideologies of the world. That is why, for instance, for the same reason of universality, we should argue for the retention of South Africa as a member, and we should argue for the retention of Israel as a member.

And so we should also, and shall, at the Security Council continue to press for the admission of those countries that are still outside the UN, even though, I repeat, we may not be even remotely close to agreeing with their ideology or some of their basic political principles. The point is that the UN will only work if we are prepared, within that forum, to listen to views and to argue with views with which we disagree, rather than spend our time in a confined club patting each other on the back and telling each other what good boys we are.

Also, in 1977, there are, I have no doubt, likely to be important developments in the whole area of détente and, of course, the companion area of disarmament. For a number of reasons, 1976 has not been a particularly productive year for East-West talks relating to disarmament. I think it is fair to say once again that probably the SALT talks and some of the others that have been going on in different forums have suffered as a result of the uncertainty about the future political leadership in the United States, as well as, of course, for a variety of other reasons. But in 1977, once again, I think it is incumbent upon us in Canada to call, as we have already started to do, on the great powers to undertake a determined effort to ease the tensions that are inherent in the current arms race. And here, once again, I'm sure you will understand that this is a subject that again could occupy many hours not only of talk but of discussion; but it is sufficient for me to say this evening that, to me, 1977 is a very crucial year in that vitally-important field, not only important in the sense that it heightens the possibility even of inadvertent war but also important in the sense that it is diverting such scandalously large sums of money into the arms race when so much of the world is in such incredible poverty and need.

And that brings me to the fourth and final area where I believe there will be great need for wisdom and vision in the Security Council in the United Nations in 1977 and in the years beyond, and that is in the area that has come to be called the North-South dialogue. This is such a complex subject that it is virtually impossible, without the to-and-fro of questioning and discussion in small groups, to deal with it adequately. But the simple truth of the matter is that we have a situation in the world today -- perhaps brought to a head by the OPEC-country developments -- in which the vast majority of the people of the world, the vast majority of the countries of the world, are in a deplorable condition economically and in every other imaginable way.

It occurred to me the other day, for instance, when I was looking at some statistics, that a simple way to try to convey the scope of the world's poverty was that there were 900 million families -- people rather -- in the world whose income in a year was only half of what a Canadian family with two teenage children received from family allowances alone. If you can think about it in those terms, it gives you some kind of conception of why we are facing, in the underdeveloped world, not only a challenge to our magnanimity but, I suggest, in a very real sense, a challenge, ultimately, to our survival. Because, until we can find a suitable means of sharing more equally, not just in the kind of welfare manner of much of the past but in a way that gives these people in these countries hope for the future, then there will invariably be the kinds of mounting

suspicion that have led to voting blocs in the United Nations, that have led to, in some measure at least, such repugnant resolutions as the association of Zionism and racism.

All of these things are a reflection, at least in part, of that ferment that is going on in the underdeveloped world. And so the North-South dialogue is reflected now in the Conference on International Economic Co-operation in Paris, of which my colleague and predecessor, Allan MacEachen, is Co-chairman. That forum must make progress, because, unless it does, unless the developed countries are prepared to demonstrate clearly what they are prepared and willing to do by way of commodity agreements, whatever form they take, by way of debt-forgiveness or easing for some of the poorest countries, and in a whole range of other areas, then, of course, the leverage of essential commodities such as oil, and the OPEC group, will unquestionably be used against the developed countries in ways I shudder to contemplate in terms of the potential they may have eventually for ripping the world literally apart.

And so, in the Security Council once more, Canada is going to have to be wise and judicious and generous, not only in terms of our own people and what they are prepared to do but in terms of the leadership that we can give to the developed world. All in all, then, it is going to be a busy year, and that is quite a challenge when one takes into account two other factors I want to touch on very briefly.

First, having to deal with a new administration in the United States. I have no great qualms, incidentally, about that prospect, because Canada/United States relations have gone on for so long and are based, by and large, on such a firm foundation of understanding and mutual awareness of each other that a change of administration is not going to significantly alter that relationship. But, nevertheless, it is going to be important that we deal with them in as frank and forthright and rapid a manner as we possibly can to avoid their festering into something far more serious.

And finally, of course, not only must those challenges at the United Nations be coupled with our relations with the United States and how we are going to share this continent but we also have to decide what we are going to do with our own country.

* * * *



Déclarations et Discours

N° 76/32

LES RESPONSABILITÉS INTERNATIONALES DU CANADA

Discours prononcé le 3 décembre 1976, à l'Institut canadien des Affaires internationales de Toronto, par M. Don Jamieson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

...Comme je l'ai dit notre politique et nos objectifs intérieurs auront tendance à fluctuer, du moins superficiellement, alors que notre politique étrangère devra être plus stable et axée vers le long terme, sans être constamment soumise aux actions de divers groupes de pression, tout bien intentionnés et méritants qu'ils soient.

Vous ayant donné par ailleurs un petit aperçu de ma conception de la gestion des affaires étrangères de ce pays, permettez-moi maintenant d'aborder un sujet qui, je crois, vous intéressera au plus haut point, je veux dire la position qu'adoptera le Canada à compter du 1^{er} janvier prochain, en sa qualité de membre du Conseil de sécurité des Nations Unies.

A ce propos, il est intéressant de noter que le Canada en est à sa quatrième session au Conseil de sécurité. En effet, nous y avons été élus au cours de la première décennie des Nations Unies (c'était alors, je crois, une première affectation pour M. Ignatieff) et depuis, nous y avons siégé à chaque décennie. Pendant ce temps, le Conseil a connu des hauts et des bas. Il y eut une période de doute profond et de réserves où l'on s'est demandé si le Conseil et, partant, l'ensemble du système onusien, ne devrait pas faire l'objet d'une sérieuse révision au niveau des structures et des mécanismes en raison de son manque d'efficacité. Certains d'entre vous se souviendront qu'à la fin des années 50, le Conseil de sécurité ne s'est réuni que cinq fois en un an en raison de toute une série d'événements survenus au cours de cette période de guerre froide et de tension entre les blocs de l'Est et de l'Ouest. Depuis ce temps, on peut dire avec satisfaction que le Conseil s'est modifié lentement, mais en profondeur, et à mon avis, il est devenu un outil plus efficace. Bien sûr, il n'est pas encore parfait, loin s'en faut, mais à titre de comparaison, mentionnons qu'au cours de la première moitié de 1976, le Conseil s'est réuni quelque soixante-neuf fois, sans compter un certain nombre de sessions officieuses. On peut donc affirmer sans crainte de se tromper que le Conseil de sécurité est à l'heure actuelle un organisme quasi permanent siégeant à peu près tout le temps. C'est donc lui qui doit être saisi des nombreux problèmes générateurs de tension dans

le monde. Pour toutes ces raisons, nous, du Gouvernement du Canada, avons réfléchi fort sérieusement cette année quand il est devenu clair que nous serions réélus pour une quatrième fois au Conseil. Nous nous sommes demandés, en effet, si ce rôle convenait au Canada et, pour tout dire, si nous étions prêts à prendre les difficiles décisions qui s'imposeront sans doute au cours des deux prochaines années. Le Canada a toujours relevé les défis qui lui ont été posés et, tout en étant conscient des problèmes que cela entraînera, il n'a jamais songé sérieusement à ne pas accepter celui-ci. D'ici un mois donc, le Canada sera de nouveau au Conseil de sécurité.

Quelles sont les questions dont nous sommes susceptibles d'être saisis dans un proche avenir? Certaines sont assez faciles à prévoir.

Nul doute que l'épineux problème de l'Afrique australe échouera aux Nations Unies sous une forme ou sous une autre, en 1977. Pas plus que les autres pays, nous ne savons quelle sera l'issue des négociations qui se déroulent actuellement à Genève sur l'avenir de la Rhodésie (ou du Zimbabwe, comme on l'appelle de plus en plus fréquemment).

Globalement, nous avons toujours rejeté et dénoncé les politiques d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et ce, sans équivoque aucune. En fait, le Canada compte parmi les pays qui ont préconisé, et finalement obtenu, la levée d'un embargo volontaire sur toute vente d'armes ou d'équipement de caractère militaire à destination de l'Afrique du Sud, et nous nous y sommes scrupuleusement tenus depuis de nombreuses années. A ce propos, il est toujours loisible de discuter au sein de groupes responsables comme celui-ci de la politique du Canada au chapitre des transactions commerciales de caractère neutre avec les pays dont l'idéologie diffère de la nôtre. Jusqu'à maintenant, nous avons adopté la position suivante: les entreprises privées, et elles seules, pourront, si tel est leur désir, faire le commerce de biens "neutres" avec l'Afrique du Sud et il n'appartient nullement au gouvernement d'entraver leurs activités. La même chose vaut, bien sûr, pour bon nombre d'autres pays auxquels nous nous opposons fortement sur des questions idéologiques. Nous en sommes venus à la conclusion qu'au chapitre de l'activité commerciale globale, il nous serait pratiquement impossible d'établir des lignes directrices ou des contraintes régissant les transactions de sociétés privées canadiennes avec ces pays. Le cas de l'Afrique du Sud en est d'ailleurs le meilleur exemple.

Cela m'amène à parler d'un problème fort urgent qui se pose à nous, celui des rencontres sportives entre des équipes du Canada et des équipes ségrégationnistes d'Afrique du Sud, sur l'un ou l'autre des

deux territoires en cause. Cette fois encore, nous avons décidé de ne pas empêcher les citoyens de notre pays de faire comme bon leur semble, à titre individuel; mais le Gouvernement du Canada décourage ce genre d'échanges et a décidé de lui soustraire toute forme d'aide financière aussi longtemps que seront maintenues les politiques d'*apartheid*. Avec d'autres pays du Commonwealth, nous nous retrouvons donc dans une position assez délicate en ce moment à cause de la tenue des Jeux du Commonwealth à Edmonton, en 1978.

Nous avons déjà fait nombre de tentatives, avec un certain succès, pour tenter, à tout le moins, de résoudre cette question à l'amiable et pour s'assurer, je le répète, d'une participation optimale des pays du Commonwealth de population blanche et noire aux Jeux. D'ailleurs, ce sujet est à l'ordre du jour des discussions que j'aurai au cours de mon prochain voyage.

En général, l'Afrique australe, par opposition à l'Afrique du Sud, vole véritablement la vedette ces jours-ci à cause de la situation en Rhodésie. Même si aucun d'entre nous ne peut prévoir ce qui ressortira des négociations de Genève, comme je l'ai dit tout à l'heure, je suis tout de même certain d'une chose: la Rhodésie sera administrée par le gouvernement de la majorité et plus tôt qu'on ne le croit. La question que se pose tous ceux qui sont directement engagés dans les pourparlers ou qui jouent à l'heure actuelle un rôle périphérique - comme c'est le cas du Canada - est la suivante: la transition vers le gouvernement de la majorité, que nous appuyons, va-t-elle survenir dans la paix et l'ordre ou sera-t-elle accompagnée par les flambées de violence qui ont trop souvent marqué depuis la Seconde Guerre mondiale l'accession à l'indépendance de certains pays ou la naissance de mouvements de libération, non seulement en Afrique mais ailleurs dans le monde.

Pour ma part, je crois que les leaders noirs de Rhodésie se doivent de comprendre qu'ils ont actuellement l'occasion de gagner l'appui de la grande majorité des pays développés, y compris du Canada et des États-Unis, en tendant vers une transition rationnelle et en unissant leurs efforts pour que cette étape puisse être franchie avec un minimum de désordre et sans effusion de sang. Nous souhaitons donc que le changement se fasse le plus possible "en douceur" même si cet espoir semble manquer de réalisme. Par les voies diplomatiques et autres, j'ai donc conseillé aux dirigeants du mouvement noir de ne pas négliger la chance - importante - qui leur est donnée et de montrer qu'ils ont la maturité et les aptitudes nécessaires pour présider à cette évolution souhaitable que, de concert avec de nombreux autres pays, nous appuyons amicalement au sein des Nations Unies.

Je suis sûr que certains d'entre vous désirent particulièrement savoir si des demandes ou des propositions nous ont été adressées quant au rôle que le Canada pourrait jouer durant la période de transition. En réalité, à part quelques vagues suggestions ou commentaires généraux, rien de précis n'a encore été soumis à l'attention du gouvernement du Canada. On a mentionné à quelques reprises la possibilité de créer un fonds spécial. A ce propos, j'aimerais dire qu'en bonne partie la publicité qui a entouré ce fait a été quelque peu erronée. Il est nullement question que ce fonds, si jamais il voit le jour, serve à financer l'exode des Rhodésiens de race blanche. Il s'agirait plutôt d'un fonds de stabilisation destiné à éviter une détérioration du climat économique du pays et, partant, à encourager à la fois les Blancs et les Noirs à régler leurs différends et à continuer de vivre ensemble dans l'amitié. J'apporte cette précision car cette histoire a suscité beaucoup de malentendus.

En second lieu, on a laissé entendre que le Commonwealth pourrait fort bien être un des protagonistes dans cette affaire. Vous avez sans doute remarqué que, dans mes commentaires publics sur la question, je me suis contenté d'affirmer qu'en principe nous n'étions pas opposés à cette option, mais qu'il faudrait qu'on nous précise quelle serait la mission de la force du Commonwealth, civile ou militaire, dans une Rhodésie en période de transition. A l'instar de n'importe lequel de mes concitoyens, je ne voudrais certainement pas que nos Forces servent de tampon entre Blancs et Noirs ou qu'elles soient encore une fois investies du rôle de gardien de la paix entre deux peuples uniquement préoccupés de se sauter mutuellement à la gorge. Néanmoins, dans l'éventualité d'un rôle utile pour le Commonwealth, le Canada se propose d'envisager la question avec réalisme, mais jusqu'à présent nous n'avons pris aucun engagement sur l'un ou l'autre de ces points.

Mais je m'aperçois que j'entre dans des détails peut-être superflus et que je devrais me limiter sur des sujets d'égale ou de plus grande importance. Je dirai donc tout simplement que la situation de la Namibie nous préoccupe au même titre que celle de l'Afrique australe. Ce régime est illégal. Ainsi en ont conclu de nombreux organismes internationaux, et l'Afrique du Sud devra se plier à cette décision et agir en conséquence.

De même, le Canada, à l'instar en autant que je sache de tous les pays industrialisés, refuse de reconnaître le Transkei, premier d'une série de bantoustans créés par l'Afrique du Sud à titre de réponse valable et efficace à l'*apartheid*. Par conséquent, nous n'avons pas l'intention, et je ne crois pas que cela changera de sitôt, de reconnaître le Transkei en qualité de membre à part

entière des Nations Unies.

Vous conviendrez donc que parmi les questions dont sera saisi le Conseil de sécurité et que j'ai mentionnées tout à l'heure, celle de l'Afrique du Sud ne laisse pas d'être complexe et qu'il faudra beaucoup d'habileté, et, à certains égards, de courage de la part des membres du Conseil, y compris du Canada, pour y faire face.

Pour des motifs historiques et autres, nous sommes aussi fort préoccupés d'une autre région du monde, le Proche-Orient. Ce n'est un secret pour personne que la tragédie du Liban mise à part, ce secteur connaît un certain calme depuis quelques mois. Tout simplement parce que toutes les parties en cause ont compris qu'avant que ne soit connu le résultat des élections américaines on ne pouvait guère s'attendre à des initiatives de ce côté-là. C'est chose faite maintenant, et du côté du Liban, la situation s'est stabilisée. Pour combien de temps, nul ne le sait, bien sûr, mais cette accalmie est de bon augure. En conséquence, je suis d'avis que les négociations en vue d'un règlement permanent au Proche-Orient devraient débuter le plus tôt possible. En effet, bien que paisible en ce moment, la situation pourrait exploser encore une fois et mettre sérieusement en danger la paix, non seulement dans cette région, mais dans le monde entier.

Peu m'importe que les pourparlers aient lieu à Genève ou ailleurs, mais j'entends officiellement exhorter toutes les parties à reprendre leurs entretiens le plus tôt possible et veiller à ce que le Canada fasse tout en son pouvoir pour qu'ils se déroulent dans un climat susceptible d'engendrer une solution permanente. Aucun d'entre nous n'est assez naïf pour croire que la solution sera facile à trouver. Mais d'autre part, il faudra en faire notre deuil à moins que toutes les parties en cause manifestent le désir et la bonne volonté de se rencontrer pour faire face avec réalisme aux problèmes complexes inhérents à l'instauration de la paix en permanence.

La position du Canada face à l'Etat d'Israël est claire et non équivoque. Nous souscrivons à la résolution des Nations Unies qui accorde à Israël le droit de survivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et nous n'avons nullement l'intention de modifier notre attitude. En outre, nous croyons que tout règlement au Moyen-Orient devrait respecter et la lettre et l'esprit de cette résolution. D'autre part, il va de soi que nous sommes également déterminés, comme chaque être humain doué de raison, à voir le peuple palestinien soulagé du terrible fardeau qu'il a dû porter pendant tant d'années. Rien que pour des motifs humanitaires, voilà sûrement un élément essentiel de toute solution future au

Moyen-Orient. Mais je répète encore une fois qu'à mon avis, il ne suffit pas de déplorer la complexité du problème et d'affirmer qu'au mieux nous pouvons appliquer un cataplasme ici ou là. Ces centaines de milliers de personnes ont vu leurs droits reconnus par la communauté mondiale et le respect de ceux-ci doit intervenir pour une part essentielle dans l'équation et la solution du problème.

Dans l'intervalle, le Canada s'est distingué comme l'un des plus généreux donateurs de l'UNRWA (l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient). D'ailleurs, il y a de cela deux ou trois semaines seulement, j'ai pu faire don au Secrétaire général de cet organisme d'un montant additionnel de 300 000\$ pour cette année. Mais toutes ces tentatives demeurent des expédients. A titre de membres des Nations Unies, mais surtout du Conseil de sécurité, nous, du Canada, devrons prendre de très difficiles décisions face au Proche-Orient, peut-être de façon encore plus marquée que dans le cas de l'Afrique du Sud. Je sais également que plusieurs affirmeront - d'ailleurs les langues vont déjà bon train - que du fait qu'il siégera au Conseil de sécurité, le Canada modifiera sa politique à l'égard du Moyen-Orient de façon assez sensible. Laissez-moi vous dire que notre politique demeurera telle que je l'ai élaborée et, comme vous qui suivez de près l'actualité internationale le savez, nous nous sommes engagés à y adhérer pour de nombreuses années. Cependant, j'accepte le fait que sur telle ou telle question certains Canadiens seront inévitablement en désaccord avec la position adoptée par le Canada. Tout ce que je puis vous dire, c'est que tant que je serai secrétaire d'État aux Affaires extérieures, aucune décision ne sera prise, aucune déclaration faite, sans que l'on ait au préalable procédé à une analyse et à un examen approfondis pour s'assurer qu'elles sont conformes aux principes fondamentaux dont je vous ai parlé il y a quelques instants.

Je pourrais m'étendre beaucoup plus longuement sur la question du Proche-Orient, mais une fois encore le temps me presse. Cependant, si le Canada, comme cela s'est déjà produit à deux reprises, peut user de son influence et de sa présence au Conseil de sécurité pour œuvrer vers un règlement du conflit du Proche-Orient, alors nous en tirerons une grande satisfaction. Et je parle non seulement de tous ceux d'entre nous qui assument à cet égard une responsabilité directe, mais aussi de tous les Canadiens dont l'intérêt considérable pour cette région ne s'est jamais démenti pendant de longues années.

Au sein du Conseil, nous devrons également traiter de l'adhésion aux Nations Unies de nouveaux membres. Au fil des ans, l'Organisation a connu une telle croissance qu'il reste bien peu de pays qui

n'en sont pas membres. Parmi ces derniers se trouve la République démocratique du Viet-Nam. Le Canada estime que l'on devrait accorder au Viet-Nam l'autorisation de se joindre à cette grande famille des nations. En effet, depuis des années, nous avons toujours endossé le principe de l'universalité. Nous ne croyons pas que les Nations Unies devraient être un club composé uniquement de pays qui pensent la même chose. En fait, comme l'expérience l'a prouvé à quelques reprises, les exclusions ne font qu'envenimer les tensions dans certaines régions ou entre différentes idéologies du monde. C'est pourquoi, en vertu de ce même principe, nous favorisons le maintien de l'Afrique du Sud et d'Israël au sein de l'Assemblée.

On peut donc s'attendre qu'au Conseil de sécurité nous continuerons à préconiser instamment l'admission des pays encore à l'extérieur des Nations Unies même si, je le répète, nous sommes loin d'être d'accord avec leur idéologie ou avec certains de leurs principes politiques fondamentaux. L'ONU ne sera efficace que si nous sommes disposés, à cette tribune, à entendre et à débattre des opinions contraires aux nôtres au lieu de passer notre temps à nous congratuler mutuellement au sein d'un club on ne peut plus fermé.

Je suis également convaincu que 1977 verra une évolution importante dans le domaine de la détente et, partant, du désarmement. Pour quantité de raisons, l'année 1976 n'a pas été particulièrement productive au niveau des entretiens Est-Ouest à cet égard. En toute justice, je crois qu'on peut attribuer ce ralentissement des pourparlers SALT, et de quelques autres négociations, notamment à l'incertitude qui a plané quant au futur gouvernement des États-Unis. Mais en 1977, je crois qu'il incombe au Canada d'exhorter les grandes puissances - il a d'ailleurs déjà commencé à oeuvrer en ce sens - à faire un effort sérieux pour atténuer les tensions engendrées par l'actuelle course aux armements.

Vous comprendrez encore une fois que ce sujet pourrait nous occuper pendant de longues heures, mais qu'il me suffise de dire ce soir que l'an prochain sera probablement crucial dans ce domaine d'importance vitale, non seulement à cause de la possibilité d'une guerre déclenchée par mégarde, mais aussi parce qu'il est scandaleux de voir des sommes aussi considérables gaspillées dans la course aux armements quand une grande partie de l'humanité croupit dans une pauvreté incroyable.

Voilà qui m'amène au quatrième et dernier domaine où il faudra faire preuve d'énormément de sagesse et de clairvoyance au Conseil de sécurité des Nations Unies pendant les deux prochaines années: le dialogue Nord-Sud. Ce sujet est si complexe qu'il est pratiquement impossible d'en parler pertinemment à l'extérieur de petits groupes

de discussion. Mais une vérité très simple s'impose. Le monde vit actuellement une situation, peut-être amenée à son point culminant par le développement des pays de l'OPEP, où la grande majorité des peuples et des pays subsistent dans des conditions économiques et autres tout à fait déplorables.

Je me suis rendu compte l'autre jour, en consultant quelques statistiques, que pour traduire concrètement l'ampleur du problème de pauvreté de notre planète, il suffit de dire que 900 millions de familles - ou plutôt de personnes - doivent survivre pendant un an avec la moitié de ce qu'une famille canadienne de quatre personnes (deux adultes et deux adolescents) reçoit en allocations familiales. Si l'on y pense en ces termes, on peut comprendre pourquoi nous faisons face, au tiers monde, à un défi qui met en cause notre magnanimité, mais aussi, littéralement, notre survie. Jusqu'à ce que nous ayons trouvé un moyen adéquat de partager plus équitablement les ressources de la planète avec les pays sous-développés, non seulement en leur accordant des dons comme par le passé, mais en leur fournissant une aide susceptible de leur donner confiance en l'avenir, nous serons aux prises avec cette suspicion croissante qui a entraîné la pratique du vote en bloc aux Nations Unies et amené, du moins dans une certaine mesure, l'adoption de résolutions aussi exécrables que celle qui assimile le sionisme au racisme. Il faut voir dans ces facteurs un reflet au moins partiel des sentiments qui agitent le tiers monde. De même, la progression du Dialogue Nord-Sud se reflète à la C.C.E.I. à Paris, dont mon collègue et prédécesseur M. Allan MacEachen est coprésident. Il faut absolument que l'on enregistre des progrès à ce niveau et que les pays industrialisés démontrent clairement leur volonté d'agir, que ce soit par le biais d'accords quelconques sur les produits de base, d'une remise ou d'un allégement de la dette pour certaines des nations les plus défavorisées, ou de toute autre façon. Faute de quoi, le groupe de l'OPEP se servira sans doute de l'arme des produits de base contre les pays industrialisés. Je frémis en pensant que cela pourrait fort bien engendrer la destruction pure et simple du monde.

Au Conseil de sécurité, le Canada devra se montrer sage et généreux et, tout en respectant le mandat que lui a donné le peuple canadien, se préoccuper du rôle de chef de file qu'il peut jouer auprès du monde industrialisé. Somme toute, nous allons vers une année qui sera très occupée et qui présentera un défi en soi quand on considère les deux facteurs dont je vais vous parler brièvement.

D'abord, il nous faudra traiter avec la nouvelle administration américaine. Je ne m'inquiète pas outre mesure à ce propos car les relations canado-américaines sont établies depuis fort longtemps sur une base de compréhension mutuelle assez solide pour qu'un changement

d'administration ne puisse les modifier en profondeur. Quoi qu'il en soit cependant, nous devrons négocier avec les États-Unis de la façon la plus franche, directe et rapide que possible si nous ne voulons pas que nos relations se gâtent sérieusement.

Et enfin, à tous ces défis s'ajoute celui de décider de l'avenir de notre propre pays....

CHECK AGAINST DELIVERY

NOT FOR PUBLICATION BEFORE
19:30 HOURS, MARCH 4, 1977



STATEMENT DISCOURS

NOTES FOR A SPEECH BY
THE SECRETARY OF STATE FOR
EXTERNAL AFFAIRS, THE HONOURABLE
DON JAMIESON,
TO THE CANADIAN BAR ASSOCIATION,
ST. JOHN'S, NEWFOUNDLAND,
MARCH 4, 1977

Ladies and Gentlemen,

Let me say first of all how delighted I am to be with you on the occasion of the first mid-winter meeting of the Canadian Bar Association ever to take place in St. John's. Please allow this local boy to join others in expressing to you a very warm welcome to Newfoundland.

The Canadian Bar Association celebrated last fall its eightieth anniversary. Canada was a much smaller and a very different country back in 1896. Many of us would not even have been Canadians then. Yet one of the principal aims of your founders was to promote uniformity of legislation throughout Canada and foster harmonious relations and cooperation among law societies and lawyers across the country. In other words, to work together in the legal field towards Canadian unity. In 1977, the Canadian Bar Association is to be congratulated for remaining committed to these original objectives and for being a truly national voice of the legal profession in Canada. That is why it occurred to me that members of your association might be receptive to some thoughts of mine on Canadian unity and particularly on how it relates to and is reflected in our foreign policy.

Law and policy are of course, intertwined, perhaps nowhere more so than on the international plane. I am kept very much aware of this relationship as we in the Department pursue Canadian interests abroad and more generally, the development of the rule of law in the world at large. To assist me in that quest, we have more than 100 legally-trained employees in the Department. Tonight, however, perhaps you will forgive me if I forego the legal terminology and diplomatic phraseology that I might have used if I was speaking on any one of a number of the complex international problems facing us. Instead I want to speak to you about Canada.

Canada, and Canadians are facing a world of rapid change, bewildering complexity and dramatic decision. In less than a generation, we have moved from the propellor to the atomic reactor, from the League of Nations to the United Nations, from unlimited exploitation of resources to conservation - we are approaching, indeed some would say, we have reached a critical point. Each day the radio, the television, the press carry this message into our homes. The

complexity of the world we live in is not a new idea, or revealed truth, but I believe it bears repeating. Some Canadians may be tempted to turn too exclusively inwards over the next few years, especially since our own internal problems loom large. Let us not forget, however, that we are vitally concerned by the realities, the relationships and the developments in today's world.

These realities are hard. For many people outside our country, social justice and economic opportunity as we know them here are not the reality, often not even a dream: the sheer struggle for physical survival takes precedence. For others, the quest for dignity and freedom is paramount, often against frightful odds. Against this background, Canada like a small number of other countries, appears as an oasis, stable within a framework of democratic institutions, blessed with abundant, natural resources, and possessing an educated, vigorous and enterprising population who have extended their sway over half a continent. Let's face it - that is the kind of country we have built together since 1867 - a country which I, for one, am proud to represent, even if I am the first one to recognize that it is not perfect. I always feel that I have special credentials to speak on Canada. I wasn't just born into it but had to consider whether or not it would be a good thing for Newfoundland to join the union. As some of you will know, I voted twice against it. But now that I'm in - I am a true believer.

Canadians, in their large majority are increasingly aware that economic and cultural isolation is not only impossible, but unthinkable for Canada. There are no more oases. Our immediate neighbours are not only the United States, but Europe, Africa, Japan, China, Latin America and Australasia. We are subject to influences which, try as we may, we cannot fully control. Canada can, however, and does participate as an important partner in decisions which will determine the direction of the changes which affect this country.

If Canada has a contribution to make to a just, harmonious and prosperous world order, it must flow naturally from Canadian realities. It should reflect our land, our society, our institutions. I believe that to an increasing extent, Canada's foreign policy and international relations do flow from these realities. This is not self-serving and narrow nationalism. It recognizes that effectively to express Canada, our policies must be anchored in reality and in tune with the fundamental values which underpin our society. Not only must they reflect our democratic institutions, our commitment to "freedom, justice, and individual

dignity" as the Prime Minister underlined in Washington on February 22, but equally the pluralistic nature of Canada and notably the aspirations of our French and English speaking entities.

Indeed, Canada, an open and pluralist society with a flexible political framework possesses a dynamism which can appear surprising to individuals and governments who equate political stability with institutional rigidity. For me, this is not a weakness, but a strength for Canada. It does not demonstrate division but diversity and illustrates a complex but distinct national character.

It goes without saying that attempting to reflect this pluralistic nature of our society, the very core of our strength, in all our activities on the international scene is not an easy task and inevitably leads to tensions among groups whose interests do not coincide. You should see the mail I receive on certain hot issues. For almost every letter from one seriously concerned citizen who disagrees, sometimes violently, with a position taken by my Department, there is another from an equally concerned person congratulating me for having done the right thing.

- How do you, for instance, reconcile the interest of certain groups of Canadians urging us to develop legislation to deal with the Arab boycott, with those of pro-Arab organizations asking us to be more understanding of their position or with the plight of Canadian businessmen who fear that any action we might take in that regard might endanger their chance of developing solid business contacts with Arab countries?
- I am sure you are all aware that some Canadians would have us sever all relations with regimes which, for one reason or other, they do not approve of, whereas others take pride precisely in the openness of our foreign policy and our willingness to carry on a dialogue even with those regimes we do not support, recognizing that if we do not talk with them, we certainly don't stand a chance of convincing them or of influencing their policy. Cuba is one case in point.

Those are just examples of some of the difficulties faced in shaping our foreign policy. Thus the diversity of Canadian interests and beliefs presents us with quite a challenge but we welcome that challenge and, I believe, we do a fairly good job in coping with it.

Canada has an important contribution to make in a rapidly evolving world. For that contribution to be truly valuable and to ensure that all Canadians benefit from the international activities, that we as a country engage in provincial interests must be taken into consideration. And here, ladies and gentlemen, is one of the biggest challenges we face.

There is a basis in history and geography for such provincial interests. They were centered until the early 1960's largely on trade, tourism and immigration. Over the last fifteen years, there has been an explosion of interest on the part of provincial governments, in expanded and wide-ranging links with foreign jurisdictions first in the socio-cultural, more recently in the economic fields. This is a reflection of the increasing interdependence I have noted, and the fact that the substance of international relations often touches on areas of vital direct interest to the provinces.

I have learned a great deal in my new portfolio but there is one thing I have become especially convinced of in my first six months as SSEA: Canada has the most flexible and open attitude to the international interests and activities of provincial governments of any existing federation.

In the Department of External Affairs, we were quick to respond to the new interest manifested by the provinces in international affairs: by 1966 the need for a special unit within the Department was evident and a full-fledged federal-provincial coordination division was established soon after to handle the developing relationship with provincial governments. Since then that division has been very busy. You might be interested to know that over the last six years, for instance, it has, among other activities, assisted over 400 provincial visits abroad (including several by Mr. Moores).

It soon became obvious that there was ample scope for provincial participation in the ever increasing number of important activities on the international scene in a very wide range of areas. To cite a few.

- (i) the vital relations between Canada and the United States (Garrison, Great Lakes Water Quality, fishing zones, investment, trade promotion). The relationships are so numerous and extensive that this area even has been a target for much academic analysis of the effect of the federal-provincial dimension on Canada-U.S. relations;

- (ii) The development of Canada's growing economic relationship with Europe and Japan, with which I plan to associate closely the provincial governments;
- (iii) international education conferences; and the range of UNESCO related activities;
- (iv) the general conference of the International Labour Organization;
- (v) the continuing conference on the Law of the Sea;
- (vi) Habitat, the forthcoming U.N. Water Conference;
- (vii) bilateral cultural relations with France, Belgium, the USSR, Germany, and others.

Let me illustrate how the system works by focusing on one activity with which members of this Association are all familiar - the Law of the Sea Conference. From the beginning, the federal government took steps to ensure that the provinces were closely associated with the formulation of Canadian policy and Canadian participation at the Conference.

A series of federal/provincial consultations were held in advance of the first substantive session of the Conference to ensure broad understanding and support for Canadian policy objectives. All provinces were invited to designate representatives on the Canadian delegation. The Atlantic provinces, given their concern about the development of Canadian policies for offshore fishing and mineral development, were well represented and played a key part in the work of the delegation in the last four sessions of the Conference. I am convinced that the active participation of provincial advisers has been an essential factor in the pivotal role Canada has played at the Conference, particularly in the field of fisheries where a consensus has emerged in favour of coastal state sovereignty over marine living resources out to 200 miles. Preparations are now well underway for the next session of the Conference which convenes in New York in May, and I will once again be seeking a full complement of provincial advisers on our delegation.

In these ways, the Canadian Government helps advance specific provincial government interests. The weight and influence of the whole can be brought to bear in support of the legitimate interests of all governments in Canada.

A great deal has been accomplished in that area - it has not always been easy, often created tensions and was only realized as a result of tremendous effort on the part of all concerned. But it has been worth every bit of the

effort - we have gained from it and so have the provinces. Right now in international fora, our special brand of federalism is making us stronger. There is no question in my mind that a Canada divided or forming some species of common market, as some would have it, could never play a role even remotely comparable to the one we are playing now. Think of our relations with the United States! Already it is no mean feat for 22 million of us united to follow a path in our foreign policy which is different from and sometimes opposed to that of our great neighbour. Think of the implications for the hundreds of different agreements between Canada and the United States. What would happen to that whole structure, that whole fabric so carefully woven over the years. And just think of the disruptive effect a fractured country would have on our economic relations with the United States which involve, as you know, billions and billions of dollars? That is perhaps the most striking example of the destabilizing effect of fragmentation - just the threat of it is already hurting us, but such a move would have repercussions over the whole range of our international relations. A fragmented Canada could not but have a weaker voice and less influence in international affairs in - whether it be in discussions within the U.N., OECD, in the north-south dialogue or the participation in an economic summit.

One of the most revealing illustrations of Canada's endeavour to express the reality of its pluralist society and provide ways and means for French-speaking Canadians to play a meaningful role in the world is our involvement in activities of the "francophone" world. Canada has developed an increasingly close relationship with this group of countries through its participation in their cooperation agency and a series of their ministerial conferences. The government of Quebec is closely associated with these activities, which loosely parallel those of the Commonwealth. At the same time Canada has developed, within its overall programme of aid, one of approximately \$100 million annually involving French-speaking African states. Here again the government of Quebec is closely associated with our activities, in certain instances having overall managerial responsibility for projects.

The Canadian Government's aim in this area is to manifest, internationally, the french element of our society, but putting the full weight of the country behind it. These activities have added an important dimension to Canada's international role. Would a divided Canada have the same motivation? Would Quebec find the resources to do it on its own? The figures I have just quoted indicate the extent of the Canadian Government's involvement, and the importance we attach to these activities. Surely the french element of the Canadian population has found and should

continue to find an avenue for its expression in Canada's international relations and foreign policy. I would not want to suggest it is the only avenue but is a particularly appropriate and visible one.

I think, sincerely, that the capacity of French Canada and in particular Quebec to preserve its language and culture could be weakened if Quebec separated. If separation should occur, the basic arithmetic - 6 million in a sea of 250 million - would not be altered but as the Prime Minister said in Washington - it would merely increase the exposure and that would be considerably more difficult to cope with. Today, the linguistic sphere of influence of French Canada is national in scope while internationally it has or should have the full support and encouragement of Canada. This is, I believe, of no small value to Quebec of course but also to the rest of Canada. We have come a long way in recognizing the importance of the French fact in Canada. Let us not stop there - let's all try each in his or her area of endeavour to develop a more positive attitude towards the diversity of our country and not just vis-a-vis the French fact. Only then will we be able to take full advantage of the richness that it brings.

I have tried to underline some of the principles which are fundamental to Canada's international relations, and the way they reflect our collective interests and responsibilities. The wide range of accepted provincial international activities; the interplay between the will of the federal government to embody the bilingual and multi-cultural character of Canada and the determination of Quebec to develop its economic and cultural "specificity"; the division of economic power in Canada; the increasing number of international meetings and organizations dealing wholly or in part with subjects touching provincial interests and responsibilities in Canada; the increasing call on provincial human and natural resources to ensure the fulfillment of Canada's international commitments, form a canvas of great complexity.

All this has been done. More is possible within the framework of the constitution. The Canadian Government has, in my view, shown itself open, receptive and imaginative in dealing with this dimension of Canada's international relations. Despite what some have said, we have accommodated and promoted many provincial interests while retaining of course our responsibility for the conduct of Canada's foreign policy and international relations. You will agree

with me that someone has to play that role. To be cohesive, to be effective, the federal responsibility for the conduct of foreign policy must continue to be pre-eminent. On that, there can be no doubt. I am not saying we have always done it perfectly and satisfied all the provinces. Who could do that? We are dealing with the real world not in the realm of the abstract. We are, however, constantly looking at ways of doing more and better in our effort to promote and protect the interest of all Canadians coherently and effectively. My Department is studying a number of questions related specifically to the international dimension of federal-provincial relation:

- (i) What are the real priorities of provincial governments as they relate to their international interests? Alberta, British Columbia, Quebec and Ontario are beginning to articulate these priorities. This a necessary precondition to effective action;
- (ii) What obstacles to fulfilling these interests exist in the Canadian federal system? If there are obstacles, do they relate to substance or to form?
- (iii) How can we improve federal-provincial consultative mechanisms? In that context, how do we draw on the extensive experience of the private sector?
- (iv) Specifically how we can involve provinces more directly in key economic development policies we envisage vis-a-vis Europe and Japan? I am told that a federal/provincial meeting to do just that is, as a matter of fact, scheduled for March 14.
- (v) Should the Department of External Affairs have a greater regional presence in Canada?
- (vi) How can we reflect our distinct identity and unity?

Whatever the answers we find to these, and other questions, I believe Canada has shown great dynamism and imagination in the field of international relations to accommodate and advance the interests of governments and the diversity of Canadian collectivities. This country has a genius for compromise in the appropriate sense of the word. It has enabled us to weather many storms and it will, I am sure, enable us to cope with the present one. But even the most flexible federal government cannot do it all. Attitudes are important, attitudes of people such as yourselves who are prominent in their communities are fundamental in bringing about necessary changes and avoiding alienation by certain segments of our population. People like you can take a lead in asserting, from east to west, the confidence, pride and the strong sense of identity which we all share. I am confident about the future, about what it holds for Canada and for Canada in the world. I trust that you are.

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

NE PAS PUBLIER AVANT 19H30

LE 4 MARS 1977



STATEMENT DISCOURS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION DU
SÉCRÉTAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES
EXTÉRIEURES, L'HONORABLE DON JAMIESON,
DEVANT L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN,
À ST-JEAN DE TERRE-NEUVE,
LE 4 MARS 1977

(TRADUCTION)

Mesdames et Messieurs,

Laissez-moi d'abord vous dire combien je suis heureux d'être avec vous à l'occasion de cette première assemblée d'hier de l'Association du barreau canadien à avoir lieu à Saint-Jean. Permettez à un Terre-neuvien d'origine de se joindre à d'autres pour vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à Terre-Neuve.

L'Association du barreau canadien célébrait l'automne dernier son quatre-vingtième anniversaire. En 1896, le Canada était un pays beaucoup plus petit et très différent de ce qu'il est aujourd'hui. Beaucoup d'entre nous n'auraient même pas été des Canadiens à cette époque. Pourtant déjà, l'un des principaux objectifs de vos fondateurs était de doter le Canada d'une législation uniforme, d'harmoniser les relations et de promouvoir la coopération entre hommes de loi et associations professionnelles d'avocats à travers tout le pays. En d'autres termes, collaborer à l'unité canadienne dans le domaine juridique. Aujourd'hui en 1977, l'Association du barreau canadien mérite toute notre admiration pour n'avoir pas perdu de vue ces objectifs originaux et pour être devenue le véritable porte-parole national du barreau canadien. C'est pourquoi j'ai pensé que vous seriez peut-être intéressés d'entendre certaines de mes réflexions sur l'unité canadienne et plus particulièrement sur la place qu'elle occupe dans notre politique étrangère.

Droit et politique sont naturellement liés de très près, peut-être davantage sur le plan international que sur tout autre. Je demeure très conscient de cette étroite relation puisqu'au ministère des Affaires extérieures, mes collaborateurs et moi-même faisons valoir les intérêts du Canada à l'étranger et, de façon plus générale, cherchons à implanter le règne du droit dans le monde entier. M'aident dans cette grande tâche plus d'une centaine d'employés possédant une formation juridique. Ce soir, toutefois, vous voudrez bien me pardonner si je délaisse la terminologie juridique et les tournures diplomatiques que j'aurais pu emprunter si je vous avais entretenus de l'un des nombreux problèmes internationaux complexes avec lesquels nous sommes aux prises. J'aimerais plutôt vous parler simplement du Canada.

Les Canadiens sont aujourd'hui plongés dans un monde d'une complexité déroutante où les changements se succèdent à vive allure et où les décisions prises sont souvent lourdes de conséquences. En moins d'une génération, l'hélice a été supplantée par le réacteur atomique, la Société des Nations est devenue l'Organisation des Nations Unies et l'exploitation illimitée des ressources a fait place à la conservation: nous approchons donc d'un point critique - certains diraient même que nous l'avons déjà atteint. La radio, la télévision, la

presse nous le rappellent chaque jour. La complexité du monde dans lequel nous vivons n'est pas une idée neuve, ni une vérité révélée, mais je crois qu'elle vaut d'être répétée. Certains Canadiens seront peut-être tentés de se replier excessivement sur eux-mêmes au cours des prochaines années, d'autant plus que nos propres problèmes internes prennent beaucoup de relief. N'oublions pas cependant que les réalités, les événements et l'interdépendance du monde d'aujourd'hui nous concernent au plus haut point.

Les réalités dont je parle sont cruelles. Beaucoup de gens à l'étranger n'ont aucune idée dans leur vie quotidienne, souvent même dans leurs rêves, de la justice sociale et des perspectives économiques telles que nous les connaissons ici: la simple lutte pour la survie physique l'emporte sur toute autre considération. Pour d'autres, l'objectif suprême est la conquête de la dignité et de la liberté, alors que tout est contre eux, ou presque. Comparé à cela, le Canada, à l'instar d'un petit nombre d'autres pays, fait figure d'oasis, stable dans sa structure d'institutions démocratiques, pourvu d'abondantes ressources naturelles et peuplé de gens instruits, dynamiques et audacieux qui ont étendu leur empire sur la moitié d'un continent. Voilà le pays que nous avons su construire ensemble depuis 1867, un pays que je suis moi-même fier de représenter, même si je suis le premier à reconnaître qu'il n'est pas parfait. J'ai toujours le sentiment d'être bien placé pour parler du Canada. En effet, je ne suis pas né au sein de la fédération canadienne. Il m'a fallu juger de l'opportunité pour Terre-Neuve d'y entrer. Certains d'entre vous le savent, j'ai voté à deux reprises contre cette union. Mais maintenant que j'en fais partie, j'en suis devenu un sincère partisan.

La grande majorité des Canadiens s'aperçoit de plus en plus que l'isolement économique et culturel est non seulement impossible mais inconcevable pour le Canada. Il n'y a plus d'oasis. Nos voisins immédiats ne sont plus seulement les Etats-Unis, mais aussi l'Europe, l'Afrique, le Japon, la Chine, l'Amérique latine et l'Australasie. Quoi que nous fassions, nous sommes soumis à des influences que nous ne pouvons maîtriser entièrement. Le Canada peut cependant jouer un rôle important dans les décisions qui détermineront l'orientation des changements qui le touchent directement, et il ne manque pas de le faire.

Si le Canada peut contribuer à l'institution d'un ordre mondial juste, harmonieux et prospère, son apport doit émaner des réalités canadiennes et être le reflet de notre terre, de notre société, de nos institutions. Je crois qu'il en va ainsi de plus en plus dans notre politique étrangère et nos relations internationales. Il ne faut pas voir là l'expression d'un nationalisme étroit et chauvin, mais reconnaître que pour présenter une image fidèle du Canada, nos politiques doivent être ancrées dans la réalité et en harmonie avec les valeurs fondamentales qui

sous-tendent notre société. Elles doivent refléter non seulement nos institutions démocratiques, notre engagement à "la liberté, la justice et la dignité individuelle", comme l'a souligné le Premier ministre à Washington le 22 février, mais aussi la nature pluraliste du Canada et notamment les aspirations des communautés francophone et anglophone.

Société ouverte et pluraliste dans un cadre politique souple, le Canada possède d'ailleurs un dynamisme qui peut paraître surprenant aux yeux des individus et des gouvernements qui associent stabilité politique et rigidité des institutions. Pour moi, il ne s'agit pas là d'une faiblesse, mais d'un point fort de notre pays. C'est l'expression d'une diversité, non d'une division, et la marque d'un caractère national complexe mais distinct.

Il va sans dire que ce n'est pas une tâche de tout repos que celle de traduire cette nature pluraliste de notre société, l'essence même de notre force, dans toutes nos activités sur la scène internationale, et qu'il s'ensuit inévitablement des tensions entre groupes d'intérêts divergents. Vous devriez voir le courrier que je reçois sur certaines questions brûlantes! Pour presque chaque lettre d'un citoyen concerné qui désapprouve, parfois violemment, une position prise par mon Ministère, il s'en trouve une autre d'un citoyen tout aussi concerné qui me félicite d'avoir agi comme il le fallait. Comment faites-vous, par exemple, pour concilier les intérêts de certains groupes de Canadiens qui vous pressent de prendre des mesures législatives contre le boycott arabe, avec ceux des organisations pro-arabes qui vous demandent de faire preuve de compréhension, ou avec ceux des hommes d'affaires canadiens qui craignent qu'une intervention de votre part ne compromette leurs chances d'établir de solides liens commerciaux avec les pays arabes? Vous savez tous, j'en suis sûr, que certains Canadiens nous feraient rompre toutes relations avec des régimes qu'ils réprouvent pour une raison ou pour une autre, tandis que d'autres se félicitent justement de l'ouverture de notre politique étrangère et de notre volonté de dialoguer même avec les régimes que nous n'appuyons pas, pour la simple raison que si nous ne communiquons pas avec eux, nous n'avons certainement aucune chance de les convaincre ou d'influencer leur politique. A cet égard, Cuba est l'exemple parfait de cela. Ce n'est là qu'un échantillon des difficultés qui se posent dans l'élaboration de notre politique étrangère. La diversité des intérêts et des convictions au Canada représente donc un défi de taille, que nous sommes cependant fiers de relever. A mon avis, nous nous tirons fort bien d'affaire.

Le Canada peut apporter une contribution importante dans un monde qui évolue rapidement. Mais pour que cette contribution soit vraiment valable et pour que tous les Canadiens profitent de l'activité internationale, il importe de prendre en considération les intérêts des provinces. Et c'est là, mesdames et messieurs, que réside le plus grand défi auquel nous ayons à faire face.

Les intérêts des provinces trouvent leur fondement dans l'histoire et la géographie. Jusqu'au début des années 60, ils gravitaient surtout autour du commerce, du tourisme et de l'immigration. Mais au cours des quinze dernières années, les gouvernements provinciaux se sont montrés plus que jamais intéressés à étendre et multiplier leurs liens avec des juridictions étrangères, d'abord dans le secteur socio-culturel, puis plus récemment dans le secteur économique. C'est là une conséquence de l'interdépendance croissante dont j'ai parlé et du fait que les relations internationales touchent souvent des sujets qui revêtent un intérêt vital et direct pour les provinces.

J'ai appris beaucoup de choses au cours de mes six premiers mois à la direction des affaires étrangères du Canada, mais il en est une dont je suis devenu tout à fait convaincu: de toutes les fédérations qui existent à l'heure actuelle, c'est le Canada qui affiche l'attitude la plus souple et la plus ouverte à l'égard des activités et des intérêts internationaux des gouvernements provinciaux.

Au ministère des Affaires extérieures, nous avons été prompts à répondre à ce nouvel intérêt manifesté par les provinces pour les affaires internationales: dès 1966, il était devenu apparent qu'il fallait créer un service spécial chargé de la coordination fédérale-provinciale; peu après, c'est une direction complète qui a vu le jour afin de faciliter nos relations naissantes avec les gouvernements provinciaux. Depuis sa création, cette direction a été très occupée. Ces six dernières années, par exemple, elle a, entre autres, prêté son concours à l'organisation de plus de 400 visites à l'étranger de représentants provinciaux (notamment de M. Moores à plusieurs reprises).

A vrai dire, il est bientôt devenu évident qu'il y avait amplement place pour la participation des provinces dans la gamme toujours plus étendue des importantes activités qui se poursuivent sur la scène internationale. Pour n'en citer que quelques-unes, mentionnons

- (i) les relations vitales entre le Canada et les Etats-Unis (la dérivation de Garrison, la qualité de l'eau des Grands lacs, les pêcheries, l'investissement, la promotion du commerce). Ces relations sont si nombreuses et ont des implications si vastes qu'un grand nombre d'études théoriques se sont données comme objet d'analyse les répercussions de la dimension fédérale-provinciale sur les relations canado-américaines;
- (ii) l'édification de la relation économique croissante du Canada avec l'Europe et le Japon, à laquelle j'espère faire participer de près les gouvernements provinciaux;

- (iii) les conférences internationales sur l'éducation et toute la gamme des activités afférentes à l'UNESCO;
- (iv) la conférence générale de l'Organisation internationale du travail;
- (v) la conférence en cours sur le droit de la mer;
- (vi) Habitat, la future Conférence des Nations Unies sur l'eau;
- (vii) les relations culturelles bilatérales avec la France, la Belgique, l'URSS, l'Allemagne et d'autres pays.

Laissez-moi vous montrer comment le système fonctionne en prenant pour exemple une activité avec laquelle vous êtes tous familiers: la Conférence sur le droit de la mer. Depuis le début, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour faire en sorte que les provinces participent de près à la formulation de la politique canadienne et à la Conférence elle-même.

Une série de consultations fédérales-provinciales a eu lieu avant la première session de fond de la Conférence pour assurer la compréhension et l'appui des objectifs canadiens en matière de politiques. Tous les gouvernements provinciaux ont été invités à participer à la composition de la délégation canadienne. Les provinces atlantiques, que préoccupe la mise au point des politiques canadiennes relatives aux pêches et à l'exploitation minière au large des côtes, étaient bien représentées. Elles ont d'ailleurs contribué pour beaucoup au travail de la délégation au cours des quatre dernières sessions de la Conférence. La participation active de conseillers provinciaux a été, j'en suis convaincu, un élément déterminant du rôle capital joué par le Canada à cette Conférence, particulièrement dans le domaine des pêches où l'on est arrivé à un consensus quant à la souveraineté de l'Etat côtier sur les ressources marines biologiques, à l'intérieur d'une zone de 200 milles. Les préparatifs pour la prochaine session de la Conférence, qui aura lieu à New York en mai, sont déjà avancés; notre délégation, je l'espère, comprendra de nouveau une brochette complète de conseillers provinciaux.

Voilà comment le Gouvernement canadien sert les intérêts particuliers des provinces. En effet, le poids et l'influence de l'Etat peuvent venir appuyer les intérêts légitimes de tous les gouvernements du Canada.

On a fait beaucoup dans ce domaine - souvent non sans difficultés, au prix de tensions et d'un formidable effort de la part de tous les intéressés. Mais cela en valait mille fois la peine: nous y avons gagné et les provinces aussi. Dans les tribunes internationales, à l'heure actuelle, notre type de fédéralisme nous rend plus forts. Un Canada divisé ou formant en quelque sorte un marché commun, comme certains le souhaitent, ne pourrait jamais, j'en suis intimement convaincu, jouer un rôle comparable d'aucune façon à celui que nous jouons actuellement. Pensez à nos relations avec les Etats-Unis! Il n'est déjà pas facile pour 22 millions de Canadiens unis de poursuivre une politique étrangère différente, et parfois divergente, de notre grand voisin. Pensez aux conséquences pour les centaines d'accords divers conclus entre le Canada et les Etats-Unis. Qu'adviendra-t-il de tout cet échafaudage, de cette trame tissée avec tant de soin au cours des ans? Songez à la perturbation qu'entraînerait l'éclatement du pays dans nos relations économiques avec nos voisins américains qui, comme vous le savez, mettent en cause des milliards et des milliards de dollars. C'est peut-être là l'exemple le plus frappant de l'incidence déstabilisatrice d'un éventuel morcellement. La simple perspective d'une rupture nous nuit déjà; sa consommation ne manquerait pas d'influer sur l'ensemble de nos relations internationales. Un Canada fragmenté serait sans aucun doute moins écouté et moins influent dans les affaires internationales, qu'il s'agisse de discussions dans le cadre de l'O.N.U., de l'O.C.D.E., du dialogue Nord-Sud ou d'un sommet économique.

Un des exemples les plus révélateurs de la tentative du Canada d'exprimer le pluralisme de sa société et de permettre aux Canadiens-français de s'affirmer sur la scène mondiale est notre participation à l'activité de la francophonie. Nous avons su établir des relations de plus en plus étroites avec ce groupe de pays en contribuant à l'Agence de coopération francophone et en prenant part à bon nombre de conférences ministérielles qu'elle organise. Le gouvernement du Québec est associé de près à ces entreprises, plus ou moins parallèles à celles du Commonwealth. En même temps, le Canada a élaboré, dans le cadre de sa stratégie globale d'aide au développement, un programme entraînant des dépenses annuelles d'environ 100 millions de dollars à l'intention des francophones d'Afrique. Là encore, le gouvernement du Québec a son mot à dire et, dans certains cas, il est même chargé de la direction de projets.

L'objectif du Gouvernement canadien dans ce domaine est de faire connaître dans le monde le visage français de notre société, appuyé en cela par l'ensemble du pays. D'ailleurs cette activité a ajouté une dimension importante à la stature internationale du Canada. Un Canada divisé aurait-il la même motivation? Le Québec trouverait-il les ressources nécessaires pour poursuivre seul ces activités? Les chiffres que je viens de citer témoignent de l'ampleur de notre engagement et de l'importance que nous y attachons. L'élément francophone de

la population canadienne a trouvé un moyen de s'exprimer par le biais des relations internationales et de la politique étrangère du Canada et il devrait pouvoir continuer d'en tirer parti. Je ne dis pas que c'est la seule voie qui s'offre à lui, mais c'en est une particulièrement tangible et appropriée.

Je pense, en toute sincérité, que les chances du Canada français de préserver sa langue et sa culture se trouveraient amoindries advenant la séparation du Québec. Dans ce cas, l'équation de base - 6 millions de francophones noyés parmi 250 millions d'anglophones - resterait la même mais, comme le Premier ministre l'a dit à Washington, leur vulnérabilité n'en serait qu'accrue, ce qui donnerait lieu à une situation beaucoup plus difficile. Aujourd'hui, la sphère d'influence linguistique du Canada français est d'envergure nationale; sur le plan international, cette influence bénéficie ou devrait bénéficier de l'appui et de l'encouragement absolus du Canada. A mon avis, cela est fort avantageux pour le Québec, bien sûr, mais aussi pour le reste du pays. Nous avons progressé énormément sur la voie de la reconnaissance de l'importance du fait français au Canada. Ne nous arrêtons pas là - que chacun d'entre nous dans son domaine d'activité s'efforce d'adopter une attitude plus positive à l'égard de la diversité de notre pays, et non pas uniquement du fait français. Alors seulement jouirons-nous pleinement de toute sa richesse.

J'ai essayé de vous exposer certains des principes fondamentaux des relations internationales du Canada et la façon dont ils traduisent nos responsabilités et nos intérêts collectifs. Le vaste éventail de l'activité internationale acceptée des provinces; l'interaction entre le gouvernement fédéral, désireux d'incarner le caractère bilingue et multiculturel du Canada, et le Québec, résolu à cultiver sa "particularité" économique et culturelle; la division du pouvoir économique au Canada; le nombre croissant de réunions et d'organisations internationales traitant entièrement ou en partie de sujets afférents aux responsabilités et aux intérêts des provinces; le recours croissant aux ressources humaines et naturelles de provinces pour répondre aux engagements internationaux du Canada, tout cela forme une toile très complexe.

Comme on peut le voir, la somme du travail accompli n'est pas négligeable, mais il est possible de faire davantage dans le cadre de la constitution. Le Gouvernement canadien, d'après moi, a fait preuve d'ouverture d'esprit et d'imagination dans sa façon d'envisager cette facette des relations internationales du Canada. Malgré les dires de certains, nous avons servi et favorisé de nombreux intérêts provinciaux sans nous départir, naturellement, de notre responsabilité première en ce qui concerne la conduite de la politique étrangère et des relations internationales du Canada.

Vous conviendrez avec moi que quelqu'un doit jouer le rôle de leader. Le gouvernement fédéral doit demeurer le principal responsable de la conduite de notre politique étrangère pour que celle-ci soit homogène et efficace. Cela ne fait point de doute. Loin de moi l'idée d'affirmer que nous avons toujours réussi à la perfection et satisfait toutes les provinces.

Qui le pourrait? Nous oeuvrons dans la réalité, non dans l'abstrait. Cependant, nous sommes toujours en quête de moyens de faire mieux et davantage pour servir et protéger les intérêts de tous les Canadiens de façon rationnelle et efficace. D'ailleurs, mon ministère étudie actuellement un certain nombre de questions se rapportant précisément à la dimension internationale des relations fédérales-provinciales:

- (i) Quelles sont les priorités réelles de gouvernements provinciaux en ce qui concerne leurs intérêts internationaux? L'Alberta, la Colombie Britannique, le Québec et l'Ontario commencent à les formuler, ce qui est fort bien car il s'agit là d'un prérequis essentiel à l'action efficace.
- (ii) Le système fédéral canadien pose-t-il des entraves à la promotion de ces intérêts? Dans l'affirmative, quelles sont-elles? Ont-elles trait à la forme ou au fond?
- (iii) Comment peut-on améliorer les mécanismes de consultation fédéraux-provinciaux? Dans ce contexte, comment tirer parti de la vaste expérience du secteur privé?
- (iv) Plus précisément, comment pouvons-nous faire participer les provinces plus directement à l'élaboration des politiques de développement économique que nous envisageons d'adopter à l'égard de l'Europe et du Japon? Je crois savoir qu'une réunion fédérale-provinciale sur la question est prévue pour le 14 mars.
- (v) La présence du ministère des Affaires extérieures devrait-elle se faire sentir davantage dans les diverses régions du Canada?
- (vi) Comment pouvons-nous traduire notre identité distincte et notre unité?

Quelles que soient les réponses que nous trouvions à ces questions et à bien d'autres, le Canada a fait preuve, à

mon avis, de beaucoup de dynamisme et d'imagination en matière de relations internationales pour servir et promouvoir les intérêts des gouvernements et la diversité des collectivités canadiennes. Notre pays possède le génie du compromis dans le bon sens du terme. Cela nous a permis de surmonter bien des crises et il en ira de même, j'en suis sûr, pour celle-ci. Mais même le gouvernement fédéral le plus flexible ne peut tout faire seul. Les attitudes importent beaucoup. En effet, les attitudes de personnes comme vous, en vue dans leurs collectivités, sont d'importance capitale si nous voulons opérer les changements nécessaires et éviter de nous aliéner certains segments de notre population. Vous pouvez prendre l'initiative de proclamer, d'un bout à l'autre du pays, la confiance, la fierté et le sens profond d'identité que nous partageons tous. J'ai confiance en l'avenir, en ce qu'il réserve au Canada et au rôle de notre patrie dans le monde. Je suis sûr que vous partagez mon sentiment.



Statements and Speeches

No. 77/5

HUMAN RIGHTS ONE OF THE MOST COMPLEX FOREIGN POLICY ISSUES

An Address by the Secretary of State for External Affairs, the Honourable Don Jamieson, to a Seminar Sponsored by the Canadian Council of Churches and the Canadian Council of Catholic Bishops, Ottawa, March 16, 1977

* * * *

Canada has already established a reasonably good record in international human-rights-oriented activities over the years.

Unfortunately it seems that, in this struggle, while there have indeed been developments that are encouraging (no major wars for over 30 years, a measurable improvement in international awareness of the interdependence of the world community, a heartening increase in developmental-assistance flows from richer to poorer nations, an apparent increase in the enjoyment of personal liberties even within the restrictive regimes of Eastern Europe), nevertheless there still exist too many gross violations of human rights in many countries, violations that are naturally a cause of concern to Canadians and that all of us would like to be able to rectify or at least ameliorate in one fashion or another. How Canada should react to such situations, what considerations should guide us, what constraints affect us will be the theme of my talk this evening.

I should like to stress at the outset that there is a fundamental difference, which it seems is not always readily appreciated, between our domestic activites in the human-rights field and the action that Canada can take internationally. The difference between the domestic and international spheres of action is twofold: the first is the problem of standards; the second is the question of enforcement machinery.

We in countries of Western traditions too frequently assume that those standards of conduct and behaviour towards our fellow man are perceived as having equal validity by other governments. But the perspective of other countries is, in fact, often different, partly because they may not be Western or democratic in background, or partly because their economic situations are vastly different from ours. Western democracies traditionally accord priority to civil and political rights, while Third World countries often place their pressing economic needs ahead of human-rights issues. It may seem callous or insensitive to Canadians, but we are told regularly

in international bodies that a majority of under-developed states are more concerned with alleviating starvation and promoting their development and, in so doing, attaching a greater priority to the duties of citizens than to their rights.

Although Canada's approach to international human rights reflects our traditions, the ethics and moral codes of a Western Christian society, our approach is *only one of many*, and, I should add, *not* an approach that enjoys majority support internationally.

The Universal Declaration of Human Rights is *not* a binding legal instrument, and other covenants and conventions that may have enforcement provisions are binding only upon their signatories. Even when a state accedes to a convention or signs an agreement, it does not necessarily mean that it accepts its obligations immediately. Not all the parties who signed the Helsinki Final Act feel bounds to accept its provisions at once; rather, it is regarded as a long-term program towards which participants should strive. Moreover, even when states disregard their obligations, there is frequently little that can be done to urge compliance. The UN Commission on Human Rights has a fairly cumbersome procedure for dealing with gross and persistent violations of human rights, while other bodies, like the new Human Rights Committee, on which there is a Canadian, and the Committee on the Elimination of Racial Discrimination, consist of independent experts serving in their personal capacities; the Canadian Government, as such, can therefore take no official action in these bodies.

In the absence of consensus and of effective enforcement machinery at the international level, therefore, we have been forced to rely upon other methods, essentially political and diplomatic, in which to convey to other governments our concerns about human rights. Canada can use multilateral bodies, such as the Commission on Human Rights, to make known our attitude towards events in other countries; at such meetings, we can vote on resolutions varying in tone and substance from mild requests for information to denunciations and condemnations. Multilateral bodies may impose sanctions dealing with trade, aid, or trade in specific types of goods; such sanctions may be legally binding (as are Security Council sanctions) or voluntary (as are resolutions of the General Assembly). States may, of course, also impose sanctions unilaterally or jointly with other states, by curtailing aid, ending trade relations, or by going as far as suspending diplomatic relations. We can also make direct representations on a bilateral basis; such representations may range from expressions of concern, to requests for redress of specific grievances, to formal protests.

But there are no firm and fixed rules for raising and discussing what are essentially the domestic concerns of other states; some countries simply refuse categorically to permit any exchange of views. Canadians are justifiably indignant at flagrant abuses of the fundamental rights of the individual in Uganda, South Africa, and in many other countries in Eastern Europe, Latin America and elsewhere. Moral indignation alone, however, will not establish universal standards of human rights, or ensure the creation of machinery to enforce such rights.

My problem, as SSEA, goes one step further: it is to find, amid the differing interests, attitudes and traditions of other states, a way of expressing Canadian concerns, of alleviating conditions we find deplorable, and of solving the largely anonymous individual cases in which the Canadian interest is strong and persistent.

When we approach the issue of raising human-rights questions with other countries, we generally consider two criteria in arriving at a course of action: the first is what action will likely be effective; the second is whether an action would be *appropriate*. Whether our action, if taken, will be effective has to be subject to balanced and careful examination. When we have cordial relations with states, for example, low-key, private discussions are demonstrably more likely to resolve outstanding individual difficulties, and, in turn, create the atmosphere for the additional reconciliation of problems of concern to Canadians. When relations are poor, and progress on human-rights issues is negligible, it may be necessary to make our case public, even though public pressure can as often contribute to a hardening of attitudes as it may to a meeting of minds.

The difference between "public" and "private" diplomacy is not always appreciated by Canadians. Public support for dissidents in the Soviet Union may, for example, be of help to their cause, for it provides the very publicity that in turn prevents Soviet authorities from implementing more repressive measures. Just last month, for instance, it was decided to convey to the Government of the Soviet Union the disappointment and deep concern of the Canadian people at the arrest of certain prominent Soviet citizens who had been speaking out on the question of human rights. Similarly, I spoke in the House of Commons just the other day on the human-rights climate in Uganda. Our concerns in this area were made quite clear to the Government of Uganda, and at the recently-concluded session of the UN Commission on Human Rights. With respect to Uganda, let me say this. There is no question that the Ugandan Government is engaged in the systematic killing of those who are thought to be in opposition to it. Yet the international

community has taken no action. The Commission on Human rights was eventually willing to devote a great deal of its time in open session to expressing its "profound indignation" at events in Chile, but was not prepared to voice even the mildest public criticism of the situation in Uganda. The Canadian delegation introduced a resolution urging the Ugandan authorities to accept an impartial, international investigation. This was a reasonable position, consistent not only with previous Canadian action but also with accepted international practice, which requires respect for national sovereignty. But so great was the opposition to our resolution that we were forced to allow it to stand without vote rather than have it summarily rejected in secret session where, under the rules of the Commission, none of the proceedings can be reported.

I might add that many of the same countries that protected Uganda from any meaningful criticism in the Commission on Human Rights, and refused to associate themselves with a U.S. resolution on Soviet dissidents, are loud in defence of human rights elsewhere. A double standard in the human-rights field is an unhappy fact of international life. For its part, the Canadian Government will refuse to accept the conclusion of the Commission that it has discharged its responsibilities satisfactorily. We intend to continue to press, at the UN and other bodies, for meaningful and concrete action to bring the Government of Uganda, among others that have persistently violated the international standards of behaviour in human rights, to observe the obligations they have freely accepted.

But public discussion of particular family-reunion cases in Eastern Europe, on the other hand, could have severe repercussions, because the people concerned do not have the protection afforded by the international spotlight, and would have no recourse if Canadian efforts to secure reunion in Canada were blocked as result of public discussion. Here, we have opted for "private" diplomacy and I am happy to report that, in most countries of Eastern Europe, we have seen a marked increase in the number of reunited families.

Pressure to speak out is always great, and it comes mainly from people whose indignation is kindled by what must seem like our official silence and inactivity.

Regarding Chile, a country about which I have received a lot of mail recently, Canada has been particularly active with regard to the human-rights situation in that country and will continue to be so as long as evidence of violations persists. In addition

to speaking and voting on these issues in international forums, we have spoken directly to Chilean representatives. As a concrete indication of the concern of Canada for the human-rights violations taking place in Chile, we have authorized 5,360 Chilean refugees to find permanent homes here. Ninety-two former Chilean political prisoners and approximately 200 of their dependants have achieved similar status. Canada's record with regard to promoting the re-growth of human rights in Chile is second to no other nation's, and Chilean officials are well aware of this.

We have a responsibility, however, to exercise delicate judgment as to when to "go public" and when to continue with "quiet diplomacy". The phrase "quiet diplomacy" may seem to some a euphemism for a lack of responsiveness. This simply is not the case. In the proper circumstances, it can accomplish far more in the long run than public appeals that may satisfy an immediate pent-up frustration, but cut off prospects for a satisfactory resolution of conflicting views. An illustration of this type of approach is our attitude towards Indonesia. During a visit to Indonesia last year, my predecessor, Mr. MacEachen, took the opportunity of a meeting with Foreign Minister Malik to raise the problem of political prisoners and to express the concern with which a number of Canadians view this issue. Mr. MacEachen noted that some of the detainees had already been released by the Indonesian Government and expressed the hope that this trend would continue. We have been encouraged that this trend has, in fact, continued since that time.

Whether a given course of action will be effective depends as well on our ultimate goals. If we seek to rectify isolated abuses or aberrations in a state's normal performance in the human-rights field, the task is generally manageable; but if we seek to alter a firm policy or the fundamental basis of another state's society, the issue is not likely to be resolved, at least easily or quickly. South Africa, for example, has resolutely refused to yield on the apartheid question, which is not simply one of that state's peripheral customs but also an integral part of its social composition.

The appropriateness of Canadian action is related to our record, principles and traditions. We should not wish to condemn hastily, before the facts are in or before we can reach reasonably firm conclusions after an examination of the available evidence. Similarly, it would not be appropriate to expect other countries to do more than we are prepared to do at home. The Canadian record, both at home and in international bodies like the Commission on Human Rights, is excellent, and we have a right to be proud of the conditions we enjoy in this country.

At the same time, we are not perfect, and we must be vigorous in our efforts to secure the highest possible standards. As Christians, we must never lose sight of human rights at any time, and must always be willing to convey our concerns to others. The Canadian Government has a right and duty to act that we expect other states to respect, just as we respect their right to approach us on similar issues. At the same time, we have to be prudent. For our actions to be meaningful, they must reflect the genuine concerns of Canadians.

This, in turn, means that we cannot be involved to the same degree in every single human-rights problem, because there is a danger that a Canadian action would eventually be interpreted as simply yet another empty moral gesture, which other countries could then dismiss. Seriousness is an obvious consideration. While we cannot ignore any discernible pattern of violations of human rights anywhere in the world, our case will be stronger where the offence is greater and if the weight of Canadian and of world opinion is behind our representation.

Thus the determination whether Canadian action is appropriate depends upon a careful assessment of a number of factors respecting Canada and the other countries concerned.

While stressing our moral considerations, we must also be realistic and recognize the difficulties in drawing a line between human rights and other areas of activity. The suspension of aid is frequently suggested as a response to human-rights violations, and it may seem on the surface to be an understandable way for a donor country to react. You will agree with me that we cannot question the need to provide food aid to some impoverished countries. But, in the area of economic aid, let me emphasize the real dilemma we face in attempting to determine what part of, for instance, a project for a cement plant or an irrigation scheme benefits the people and what part ends up simply serving the aims of a government unresponsive on the question of human rights. This fine line, as I describe it, is hard to draw in practice, and I can only repeat that I have an open mind on this subject. I am prepared to consider possible courses of action available to us if I can be convinced that such action will prove effective.

At the same time, there is a real difficulty in acting on many economic issues: if we go beyond what is called for by international sanctions, where do we then draw the line as a matter of policy? If we take unilateral action, and it accomplishes nothing, what have we gained?

We accept international sanctions as the only really meaningful and potentially-effective measures against repressive regimes.

Although we receive numerous requests to take action in cases of varied gravity, importance to Canada and humanitarian concern, we must necessarily consider the possible consequences of our action on future cases, in the hope that we can continue to be effective in human-rights issues.

We have a responsibility, too, to consider the long-term implications of our representations, especially if they give rise to hopes which we cannot fulfil. If, through our actions, we encourage unwarranted expectations, so that the pressures generated by dissidents become intolerable to a given regime, what guarantees can we provide for their safety, or for the stability of their whole societies, in the event of massive upheavals in their states, such as occurred in Hungary in 1956 and Czechoslovakia in 1968? There are other implications that must be taken into account before determining a course of action.

We may have other humanitarian interests -- for example, our refugee program in Chile -- which we would wish to safeguard by remaining on at least proper if not cordial terms with the other country concerned.

I have spoken frankly this evening about the problems and the types of considerations that govern our attitude to human-rights issues.

As most of you consider human rights a matter of utmost priority, I hope, nevertheless, you will agree that the way in which we seek to deal with human-rights violations is delicate and difficult and is subject to numerous considerations. The question of human rights is one of the most complex issues in foreign policy because it strikes to the root of our traditions and therefore constitutes a potential challenge to other societies whose traditions may essentially be different. Despite the need for delicacy and balanced judgment, Canada will continue to uphold internationally the course of human rights, in the legitimate hope that we can eventually ameliorate the conditions of our fellow man.



Déclarations et Discours

N° 77/5

LES DROITS DE L'HOMME CONSTITUENT L'UN DES PROBLÈMES LES PLUS COMPLEXES DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Allocution prononcée le 16 mars 1977, à Ottawa, par M. Don Jamieson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'occasion d'un séminaire organisé sous les auspices du Conseil canadien des Églises et du Conseil canadien des évêques catholiques.

Au cours des années, le Canada s'est taillé une assez bonne réputation sur le plan international en ce qui concerne les activités destinées à promouvoir les droits de la personne.

Certes, on enregistre certains progrès encourageants dans ce domaine: depuis trente ans nous n'avons connu aucune grande guerre; l'on est de plus en plus conscient de l'interdépendance de la communauté mondiale; l'on constate un accroissement de l'aide apportée par les pays riches aux pays défavorisés (ce qui est réconfortant); enfin, l'on note une nette amélioration des libertés individuelles, même dans les pays au régime totalitaire d'Europe de l'Est. Malheureusement, il subsiste encore beaucoup trop de violations flagrantes des droits de l'homme dans beaucoup de pays.

Mon allocution portera donc sur les réactions du Canada devant de telles situations, sur les considérations qui devraient nous guider ainsi que sur les contraintes auxquelles nous sommes soumis.

J'aimerais tout d'abord souligner qu'il y a une différence fondamentale, qui ne semble pas toujours bien comprise, entre nos activités nationales relatives aux droits de l'homme et les mesures que le Canada peut prendre au niveau international. Il y a une double différence entre l'action nationale et internationale: la première concerne les normes et la deuxième les mécanismes d'application.

Les pays de culture occidentale, comme le nôtre, prennent trop souvent pour acquis que les autres gouvernements suivent le même code d'éthique qu'eux. Or les autres pays ont souvent une perspective différente, en partie parce qu'ils ne sont pas occidentaux mais aussi parce que leur contexte économique contraste fortement avec le nôtre.

Les États démocratiques donnent traditionnellement priorité aux droits civils et politiques, tandis que les pays du Tiers-Monde placent leurs besoins économiques pressants au-dessus des droits de la personne. Une telle attitude peut sembler dure aux Canadiens; mais on nous dit souvent dans les organismes internationaux que la majorité des nations sous-développées sont surtout intéressées à réduire la famine et à promouvoir leur développement; pour cette raison, elles attachent plus d'importance aux devoirs des citoyens qu'à leurs droits.

Même si notre façon d'envisager les droits universels de l'homme reflète nos traditions — l'éthique et les codes de morale d'une société chrétienne occidentale —, elle n'en est

qu'une parmi tant d'autres et, d'ailleurs, ce n'est pas celle qui jouit de l'appui de la majorité des pays.

La Déclaration universelle des droits de l'homme *n'est pas* un document juridique liant les parties; et les autres pactes et conventions qui peuvent renfermer des clauses exécutoires n'engagent que leurs signataires. Le fait donc qu'un État ratifie une convention ou signe un accord ne signifie pas nécessairement qu'il en accepte immédiatement les dispositions. Les parties à l'Accord d'Helsinki ne se sentent pas toutes liées immédiatement par ses clauses; on le considère plutôt comme un programme à long terme que les signataires doivent s'efforcer de réaliser. En outre, les États qui négligent leurs obligations peuvent rarement être l'objet de sanctions. La Commission des droits de l'homme, créée par l'ONU, a élaboré un mécanisme assez compliquée qui lui permet de s'occuper des violations flagrantes et constantes des droits humains; d'autres organismes, comme le nouveau Comité des droits de l'homme (qui compte un Canadien parmi ses membres) et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, sont formés d'experts indépendants, choisis à titre personnel. Le gouvernement canadien, en tant que tel, ne peut pas agir officiellement au sein de ces organismes.

En l'absence d'un consensus et d'un bon mécanisme d'application au niveau international, nous avons donc dû nous rabattre sur d'autres méthodes, essentiellement politiques et diplomatiques, pour saisir les autres gouvernements de nos préoccupations au sujet des droits de l'homme. Le Canada peut passer par la voie d'organismes multilatéraux, tels que la Commission des droits de l'homme, pour faire connaître ses réactions à des événements qui se passent dans d'autres pays; il peut, dans les assemblées, voter en faveur de résolutions qui vont de la simple demande de renseignements à la dénonciation et même à la condamnation. Ces organismes peuvent imposer des sanctions touchant l'aide et le commerce, en général ou dans certains secteurs particuliers. Les sanctions peuvent être juridiquement exécutoires (c'est le cas des sanctions du Conseil de sécurité) ou volontaires (c'est le cas de celles de l'Assemblée générale).

Il est évident que les États peuvent également imposer des sanctions unilatéralement ou conjointement avec d'autres États, par exemple en réduisant leurs programmes d'aide, en mettant fin aux échanges commerciaux ou en prenant des mesures extrêmes comme la rupture des relations diplomatiques. Mais le Canada peut aussi faire des démarches directement auprès du pays concerné; celles-ci peuvent prendre des formes diverses: expression de préoccupations, demandes de redressement de torts spécifiques, ou protestations officielles.

Il n'existe toutefois pas de règles bien établies pour soulever et discuter de problèmes touchant essentiellement aux affaires intérieures d'autres États. Certains pays s'opposent simplement et de façon catégorique à toute discussion.

Les Canadiens ont raison de s'indigner des violations flagrantes des droits fondamentaux de la personne en Ouganda, en Afrique du Sud et dans nombre d'autres pays d'Europe de l'Est, d'Amérique latine et d'ailleurs. Cependant, l'indignation à elle seule ne suffira pas à établir des normes universelles relatives aux droits de l'homme, ni à garantir la création de mécanismes pour faire respecter ces droits.

Mon problème, à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est plus complexe encore: je me dois de trouver en tenant compte des intérêts, des traditions et des attitudes divergentes des autres pays, un moyen d'exprimer l'inquiétude des Canadiens, d'améliorer les situations que nous trouvons déplorables et de régler les cas individuels pour lesquels l'intérêt des Canadiens ne se dément jamais.

Avant de soulever le problème des droits de l'homme avec d'autres pays, nous tenons compte de deux critères: l'efficacité et le bien-fondé de l'action envisagée.

L'efficacité des mesures envisagées doit faire l'objet d'un examen objectif et sérieux. Lorsque nous entretenons de bonnes relations avec un État, des discussions privées et discrètes contribueront sans doute davantage à résoudre les cas en litige et, partant, à créer un climat propice à la solution des problèmes qui préoccupent les Canadiens. Lorsque les relations ne sont pas très bonnes et que la cause des droits de l'homme piétine, il peut s'avérer nécessaire de lancer le débat sur la place publique, même si la pression de l'opinion risque autant de durcir les positions que de rapprocher les esprits. La différence entre diplomatie "publique" et "privée" n'est pas toujours bien comprise des Canadiens. Par exemple, l'appui public dont jouissent les dissidents d'Union soviétique sert leur cause, parce que la publicité qui en découle empêche les autorités soviétiques de prendre à leur endroit des mesures encore plus répressives. Ainsi, le mois dernier, nous avons décidé de transmettre au gouvernement de l'Union soviétique la déception et la vive préoccupation du peuple canadien à la suite de l'arrestation de certains citoyens soviétiques éminents qui s'étaient prononcés ouvertement sur la question des droits de l'homme. Toujours à ce sujet, j'ai mentionné l'autre jour à la Chambre des communes le triste climat qui règne actuellement en Ouganda. Le gouvernement de ce pays a été mis au courant sans détour de nos inquiétudes. Le Canada a également pris nettement position lors de la dernière session de la Commission des droits de l'homme. Pour ce qui est de l'Ouganda, permettez-moi de dire ceci. Il est certain que le gouvernement ougandais fait assassiner systématiquement tous ceux en qui il voit des opposants. Et pourtant, la communauté internationale ne bouge pas. Lors de sa session d'ouverture, la Commission des droits de l'homme était disposée à exprimer longuement sa "profonde indignation" à la suite des événements survenus au Chili, mais elle n'était pas prête à énoncer la plus petite critique à l'égard de la situation en Ouganda. La délégation canadienne a présenté une résolution priant les autorités ougandaises d'accepter une enquête internationale impartiale. Cette requête raisonnable s'inscrit non seulement dans la ligne d'action traditionnelle du Canada, mais aussi dans le cadre établi de la pratique internationale, qui prévoit le respect de la souveraineté nationale. Cependant notre proposition a rencontré une telle opposition que nous nous sommes trouvés dans l'obligation de la retirer sans la mettre aux voix pour ne pas la voir rejetée sommairement en session secrète. (Les règlements de la Commission prévoit la confidentialité des délibérations lors de telles sessions.)

J'ajouterais que beaucoup de pays ayant protégé l'Ouganda de toute condamnation sérieuse à la Commission (et qui ont refusé de s'associer à une résolution des États-Unis portant sur les dissidents soviétiques) prônent très haut ailleurs la promotion des droits de l'homme. C'est une triste réalité: le célèbre "deux poids, deux mesures" s'applique aussi aux droits de l'homme. Pour sa part, le gouvernement canadien refu-

sera d'entériner la conclusion de la Commission qui prétend s'être acquittée de ses responsabilités d'une façon satisfaisante. Nous avons l'intention de continuer à exercer des pressions, tant au Nations Unies qu'au sein d'autres organismes pour que soient prises des mesures concrètes et sensées afin d'amener le gouvernement de l'Ouganda — parmi tous ceux qui ne cessent de violer les normes de comportement en matière de droits de la personne — à respecter les obligations qu'il a librement contractées.

Par contre, les discussions publiques de cas particuliers dans lesquels on tente de réunir les membres de familles originaires d'Europe de l'Est pourraient avoir de graves répercussions. En effet, les personnes intéressées ne jouissent pas de la protection que donne la notoriété internationale et n'auraient plus aucun recours si, à la suite de négociations rendues publiques, le Canada échouait dans ses efforts pour réunir les membres de la famille.

Dans de tels cas, nous avons opté pour une diplomatie "privée" et je suis heureux de vous annoncer que nous avons observé, dans la plupart des pays d'Europe de l'Est, un accroissement sensible du nombre des familles dont les membres ont été réunis.

Nous sommes soumis à de fortes pressions, surtout de la part de personnes dont l'indignation est enflammée par ce qui peut sembler une attitude officielle de mutisme et d'inactivité de la part du gouvernement.

Dans le cas du Chili (pour lequel j'ai reçu beaucoup de courrier récemment), le Canada a été particulièrement actif et il continuera de l'être aussi longtemps qu'il aura des preuves que les droits de la personne sont violés dans ce pays. En plus de prendre position et de voter sur ces questions au sein des organismes internationaux, nous nous sommes adressés directement aux représentants chiliens. Preuve tangible de notre préoccupation: nous avons autorisé 5 360 réfugiés chiliens à s'établir au Canada. Quatre-vingt-douze anciens prisonniers politiques chiliens, accompagnés de membres de leurs familles (environ deux cents personnes) ont aussi obtenu le statut d'immigrant. Le Canada a joué un rôle de chef de file dans le rétablissement des droits de la personne au Chili et les représentants chiliens en sont conscients.

Nous devons, toutefois, user de discernement lorsqu'il s'agit de décider s'il faut "aller au grand public" ou poursuivre une "diplomatie discrète". Pour d'aucuns, cette "diplomatie discrète" traduit une peur de s'engager. C'est tout simplement faux. En certaines circonstances, cette méthode peut accomplir beaucoup plus à long terme qu'un débat public, susceptible certes de faire face à des frustrations refoulées, mais aussi d'anéantir les possibilités d'en arriver à une conciliation satisfaisante. Notre attitude envers l'Indonésie, en est un bon exemple. Lors de la visite qu'il a effectuée l'an dernier dans cette partie du monde, mon prédécesseur, M. MacEachen, a profité de son entretien avec son homologue, M. Malik, pour soulever le problème des prisonniers politiques et exprimer l'inquiétude d'un certain nombre de Canadiens à ce sujet. M. MacEachen a constaté alors que certains des détenus avaient déjà été libérés par le gouvernement indonésien et il a exprimé l'espoir de voir se poursuivre cette tendance. Tel a été le cas; ce qui nous a fort encouragés.

Le succès de notre action est également fonction de nos objectifs ultimes. Corriger des abus ou des abérrations dans un État qui, en principe, respecte les droits de l'homme est habituellement réalisable. Mais changer une politique bien établie ou les fondements sociaux d'un autre État ne se fait ni facilement ni rapidement. L'Afrique du Sud, par exemple, a fermement refusé de céder sur la question de l'*apartheid*, système qui n'est pas seulement une coutume marginale de cet État, mais une partie intégrale de sa structure sociale.

L'opportunité des mesures envisagées par le Canada tient à sa réputation, à ses principes et à ses traditions. Nous ne voudrions pas condamner à la hâte, avant d'avoir en main tous les renseignements disponibles ou d'être en mesure d'en tirer des conclusions qui aient de sérieux fondements.

De même, il ne conviendrait pas de s'attendre à ce que d'autres pays fassent plus que nous ne voulons faire nous-mêmes dans notre propre pays. La réputation du Canada, tant sur le plan national qu'au sein d'organismes internationaux, comme la Commission des droits de l'homme, est excellente, et nous avons tout lieu d'être fiers des conditions qui prévalent dans notre pays.

Bien sûr, nous n'avons pas encore atteint la perfection; nous devons déployer des efforts énergiques pour nous améliorer. En tant que chrétiens, nous devons constamment avoir présente à l'esprit la question des droits de l'homme et nous devons être prêts à faire part aux autres de nos préoccupations à ce sujet. Le gouvernement du Canada a le droit et le devoir d'agir, et nous attendons des autres États qu'ils respectent notre action, tout comme nous respectons leur droit d'intervenir auprès de nous sur des questions analogues. En même temps il convient d'être prudent. Pour que nos interventions aient du poids, il faut qu'elles traduisent la véritable inquiétude du peuple canadien.

Cela signifie que nous ne réagirons pas de la même façon devant tous les problèmes que présentent les droits de la personne. En effet, notre action risquerait alors d'être interprétée comme une protestation morale sans véritable signification, que l'on pourrait alors aisément écarter. Il faut attacher beaucoup d'importance à la gravité du problème. Nous ne pouvons ignorer les tendances visibles de violation des droits de l'homme, mais notre action sera d'autant plus vive que l'offense sera grande, surtout si nos démarches sont appuyées par les opinions canadienne et mondiale.

Ainsi, savoir s'il est opportun d'intervenir dépend de l'examen sérieux d'un certain nombre de facteurs qui touchent tant le Canada que les autres pays intéressés.

Tout en formulant certaines considérations d'ordre moral, nous devons demeurer réalistes et reconnaître la difficulté de faire la distinction entre les droits de l'homme et d'autres secteurs d'activité. On suggère fréquemment de couper l'aide en réponse aux violations des droits de la personne; et, au premier abord, il peut sembler justifié qu'un pays donateur adopte ce moyen de pression. Toutefois, vous conviendrez avec moi que nous ne pouvons remettre en question la nécessité de fournir une aide alimentaire à certains pays très démunis. Mais dans le domaine de l'aide économique, vous comprendrez devant quel terrible dilemme l'on se trouve en tentant de détermi-

ner, par exemple, dans quelle mesure un projet de cimenterie ou d'irrigation répond aux besoins de la population, et dans quelle mesure il sert tout simplement les objectifs d'un gouvernement irresponsable en matière de droits de l'homme. Cette subtile distinction est fort difficile à faire en pratique et je ne peux que répéter que je suis très ouvert sur cette question. Je suis disposé à envisager n'importe quel moyen d'action possible si l'on peut me convaincre de son efficacité.

En même temps, il est fort difficile d'entreprendre une action au niveau économique: si nous outrepassons les sanctions prévues par la communauté internationale, où allons-nous nous arrêter?

Et si nous adoptons des mesures unilatérales et qu'elles s'avèrent vaines, qu'y aurons-nous gagné?

En fait, les sanctions internationales sont à nos yeux les seules mesures vraiment sensées et efficaces que nous puissions prendre à l'encontre de régimes répressifs.

Bien que nous recevions de nombreuses demandes d'intervention dans des cas qui varient en gravité, en importance, pour le Canada et pour l'humanité, il nous faut nécessairement envisager les conséquences possibles de notre action pour l'avenir afin que nous puissions continuer à jouer un rôle efficace quand les droits de l'homme sont mis en question.

Il nous faut également songer aux incidences à long terme de nos revendications, surtout lorsqu'elles font naître des espoirs que nous ne pouvons combler. Si, par nos actions, nous suscitions chez certains dissidents des attentes telles qu'ils en viennent à exercer des pressions intolérables sur le gouvernement de leur pays, quelles garanties pouvons-vous offrir pour leur sécurité ou pour la stabilité de leur société en cas de soulèvements populaires comme ceux de la Hongrie en 1956 et de la Tchécoslovaquie en 1968?

Avant d'adopter une ligne de conduite, il faut aussi considérer d'autres facteurs.

Nous pouvons, par d'autres moyens aussi, montrer notre intérêt pour les problèmes humanitaires. C'est le cas de notre programme pour les réfugiés du Chili, que nous aimerions sauvegarder en maintenant des relations bienfaisantes sinon cordiales avec le pays intéressé.

Je vous ai fait part franchement, ce soir, des problèmes et des considérations qui dictent notre attitude vis-à-vis des droits de l'homme.

Je sais que pour la plupart d'entre vous cette question est hautement prioritaire. J'espère néanmoins que vous conviendrez que le choix d'une ligne de conduite face à ces violations est délicat, et sujet à de nombreuses considérations. La question des droits de l'homme est l'une des plus complexes en politique étrangère parce qu'elle va au coeur de nos traditions et qu'elle constitue par conséquent un défi potentiel pour d'autres sociétés dont les traditions peuvent différer fondamentalement des nôtres.

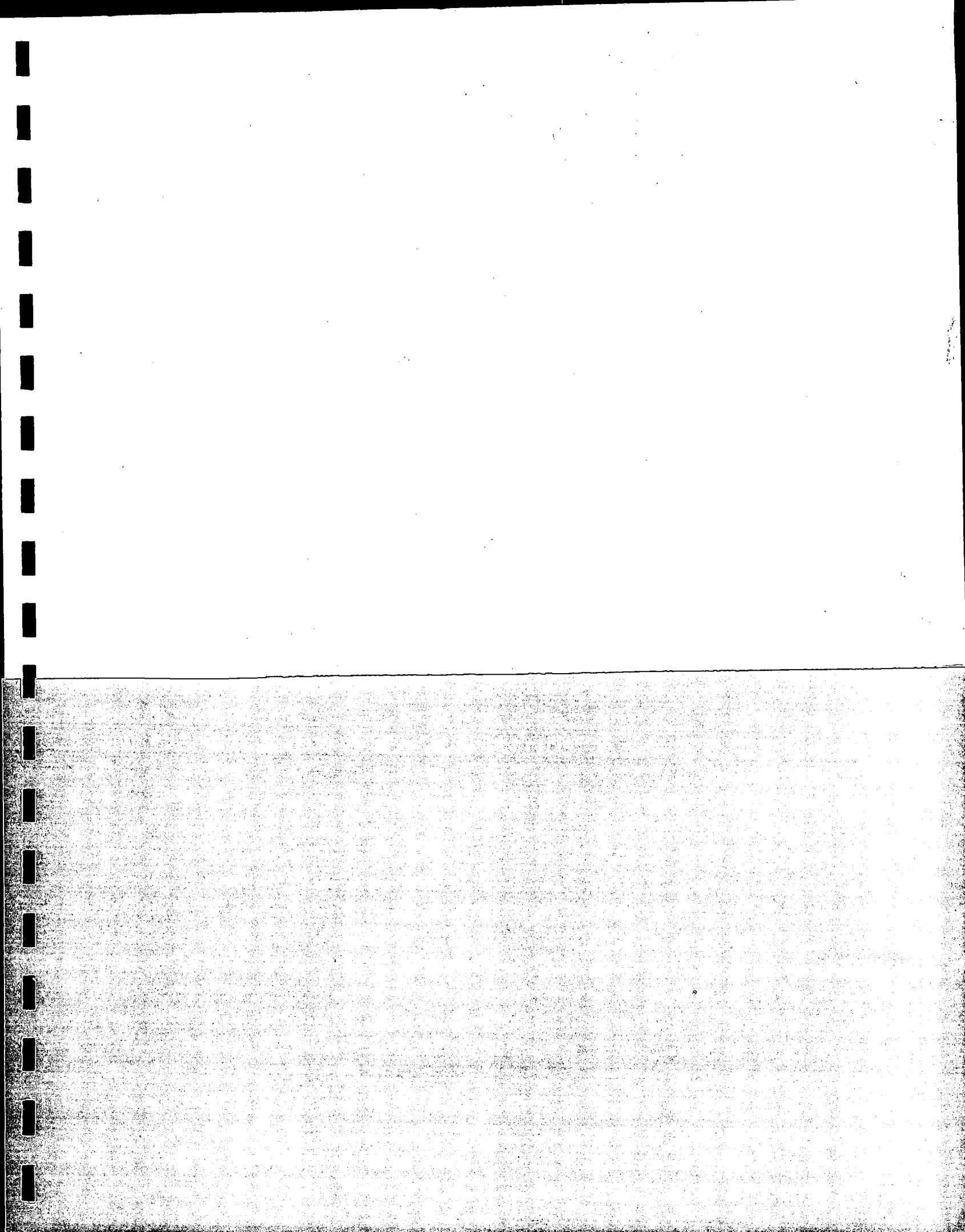
En dépit de la nécessité de faire la part des choses et de garder parfois une attitude réservée, le Canada continuera à appuyer la cause des droits de l'homme au niveau international, dans l'espoir légitime que nous pourrons éventuellement améliorer les conditions qui sont faites à nos frères humains.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01073227 2

CA1 EA51 77T37 EXF DOCS
Trente-deuxième session de
l'Assemblée générale de l'ONU
43277621





Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Bureau des Affaires publiques

Bureau of Public Affairs